

CONSIGNES d’EVALUATION - COURS « DEMOGRAPHIE DES MIGRATIONS »

A l’aide de l’ensemble des documents, de connaissances vues en cours et d’éventuelles recherches bibliographiques ou sur des contextes que vous connaissez personnellement, répondez au sujet suivant sous forme d’une dissertation :

Migrations et colonisation en Kanaky-Nouvelle-Calédonie

Nb : une dissertation doit comprendre une introduction, deux ou trois parties de développement (avec exemples) et une conclusion.

Consignes typographiques

Dans le texte, veillez à :

- ne pas dépasser 20 000 signes ni être en-dessous de 15 000 signes
- justifier le texte (CTRL+J)
- supprimer les doubles espaces entre les mots,
- éviter les mots collés entre eux, sans espace(s),
- éviter les espaces fautifs en trop entre le mot et la virgule qui le suit,
- virgule(s) fautive(s) séparant sujet et verbe, attention au sens.
- mettre une ligne entre le titre et le premier paragraphe de la partie concernée,

Concernant la bibliographie, veillez à :

- mettre la bibliographie à la fin du texte,
- homogénéiser la bibliographie,
- sourcer *a minima* les auteurs ou les données que vous citez

Les travaux sont à rendre au format .doc .docx .odt (au choix selon le logiciel de traitement de texte que vous utilisez) et pdf. pour le **26 janvier 2026 avant 23h59** par mail.

Vous pouvez si vous le souhaitez faire le dossier à deux étudiant.es.

Table des matières

Table des matières.....	2
Extrait du questionnaire du bulletin individuel du recensement de la population 2019 en Nouvelle-Calédonie-Kanaky	3
Exploitation des microdonnées du recensement de Nouvelle-Calédonie-Kanaky de 2019, ensemble de la population.....	4
Séries temporelles sur les évolutions démographiques en Nouvelle-Calédonie-Kanaky	6
Exploitation des données de l'ISEE précédent le RP de 2019	7
Exploitation des microdonnées du recensement de Nouvelle-Calédonie-Kanaky de 2019 pour les adultes résidents.....	11
Lettre de Pierre Mesmer de juillet 1972	15
Extraits Benoît Trépiéd Décoloniser la Kanaky-Nouvelle-Calédonie	16
Extrait 1	16
Extrait 2	17
Extrait 3	17
Extrait 4	18
Extrait 5	22
Extrait 6	24
Extrait 7	26
Extrait 9	27
Extrait 10	28
Entretien avec une infirmière bretonne ayant vécu temporairement en Kanaky-Nouvelle-Calédonie	29
Kabyles de Nouvelle-Calédonie d'Ariane Bonzon.....	33

7 À quelle(s) communauté(s) estimez-vous appartenir ?
(Plusieurs réponses possibles si vous estimez être métis)

• Kanak.....	<input checked="" type="checkbox"/>	1	• Vietnamienne	<input type="checkbox"/>	6
• Européenne	<input type="checkbox"/>	2	• Wallisienne, Futunienne....	<input type="checkbox"/>	7
• Indonésienne	<input type="checkbox"/>	3	• Autre asiatique	<input type="checkbox"/>	8
• Ni-Vanuatu	<input type="checkbox"/>	4	• Autre.....	<input type="checkbox"/>	9
• Tahitienne	<input type="checkbox"/>	5	Précisez :	<input type="text"/>	

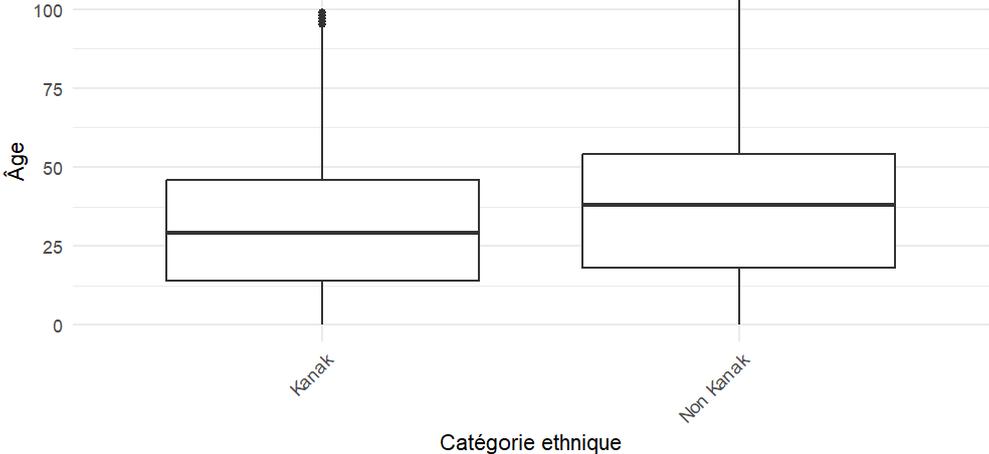
Exploitation des microdonnées du recensement de Nouvelle-Calédonie-Kanaky de 2019, ensemble de la population

Répartition des habitants par catégorie ethnique et lieu de résidence



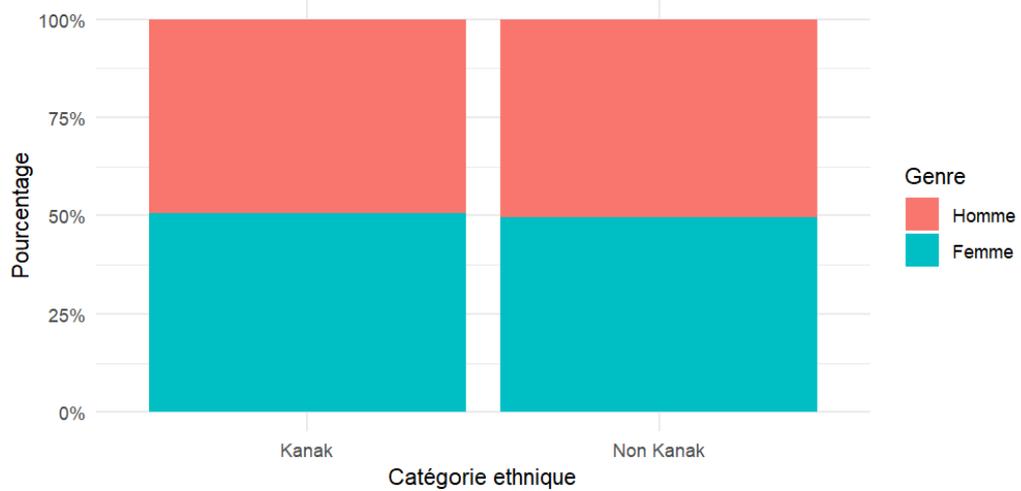
Source : RP 2019 ISEE, Conception Sierra-Paycha 2025

Distribution de l'âge par catégorie ethnique



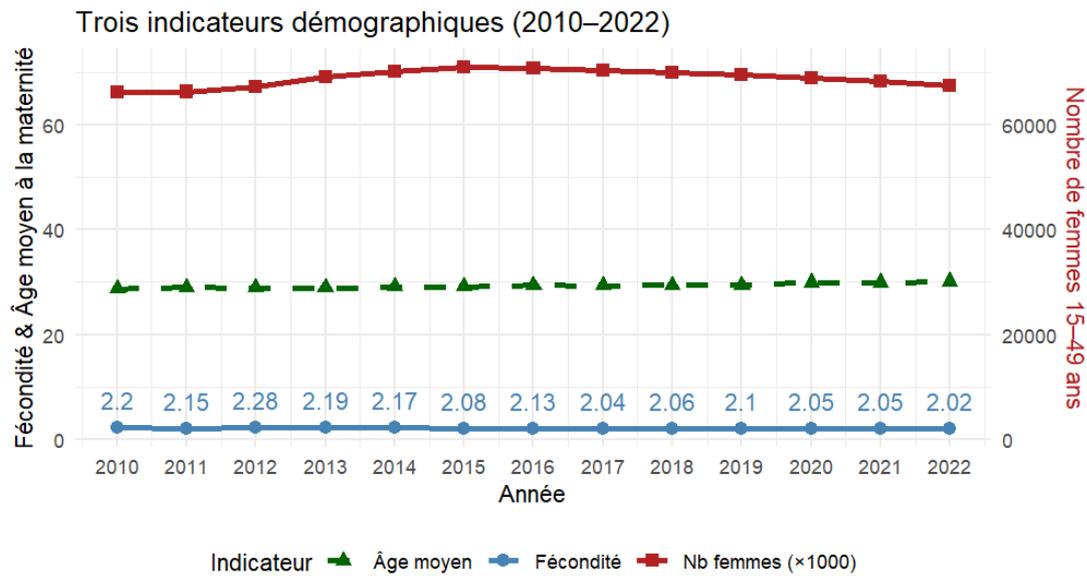
Source : RP 2019 ISEE, Conception Sierra-Paycha 2025

Répartition (%) des genres selon la catégorie ethnique

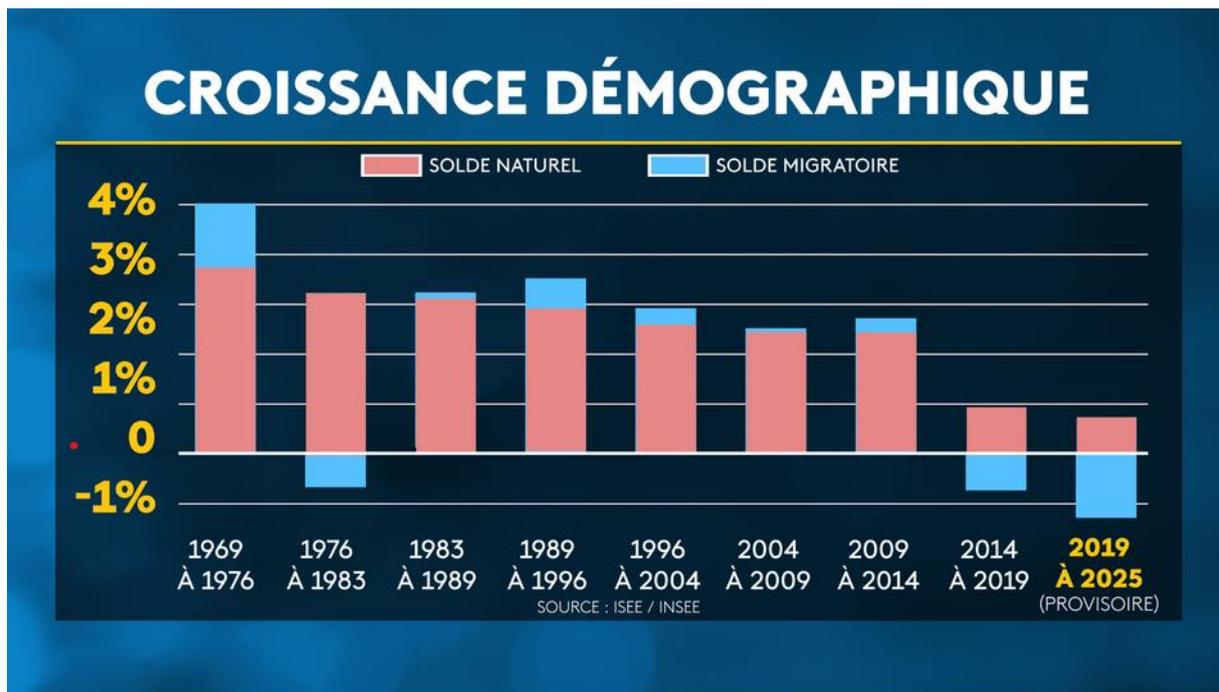


Source : RP 2019 ISEE, Conception Sierra-Paycha 2025

Séries temporelles sur les évolutions démographiques en Nouvelle-Calédonie-Kanaky



Source : Etat civil et RP, ISEE, Conception Sierra-Paycha 2025



L'évolution démographique en Calédonie depuis 1969, d'après le solde naturel et le solde migratoire. • ©NC la 1ère

Source : Etat civil et RP, ISEE, extrait de la conférence de presse, Nouvelle-Calédonie la 1ère

Exploitation des données de l'ISEE précédent le RP de 2019

L'ensemble des documents de cette section ont été élaborés par Jonas Brouillon et prélevés dans le document suivant : Brouillon Jonas, 2020, *Familles et cohabitations en Nouvelle-Calédonie, bilan statistique et perspectives. Mémoire de démographie*, Institut de démographie de l'université de Strasbourg, Ecole HED, 141 p.

Tableau 2.1 : Taille moyenne des ménages par communauté

Communauté	Taille moyenne		
	1996	2009	2014
Kanak	4,9	4,1	3,7
Océaniens	5,3	4,6	4,2
Européens	2,8	2,6	2,5
Autres	3	2,9	2,8

Source : ISEE, Recensements 1996, 2009 et 2014

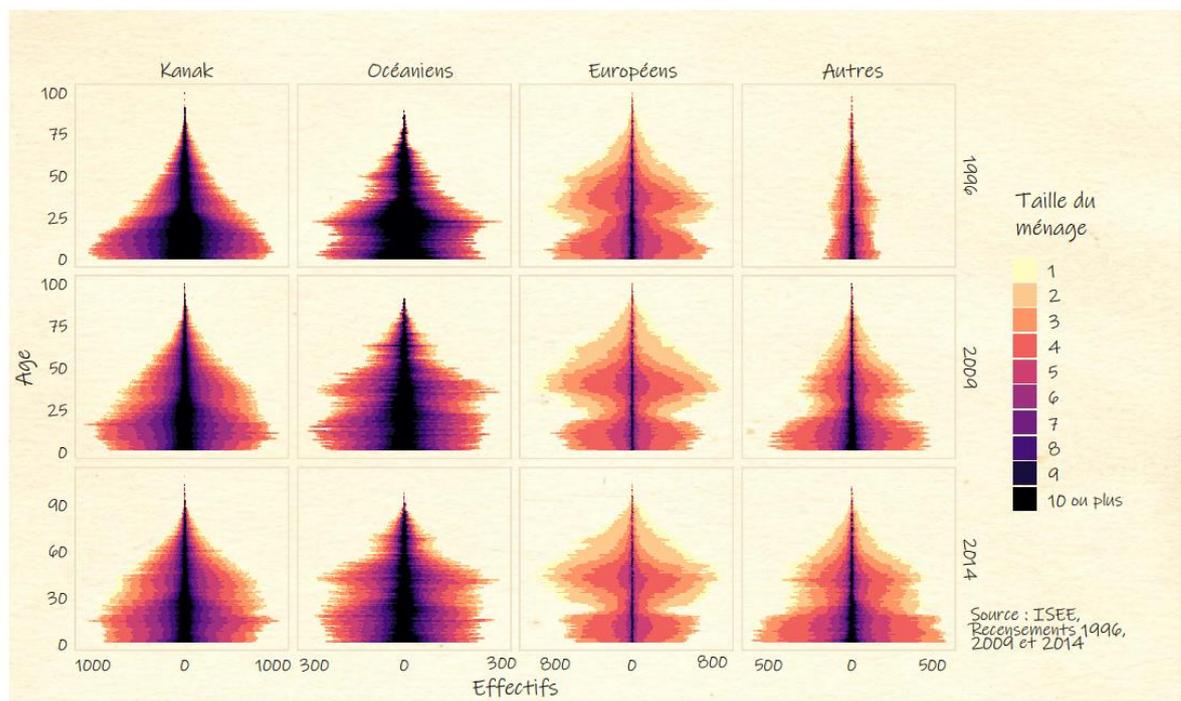


Figure 2.7 : Population selon l'âge et la taille des ménages

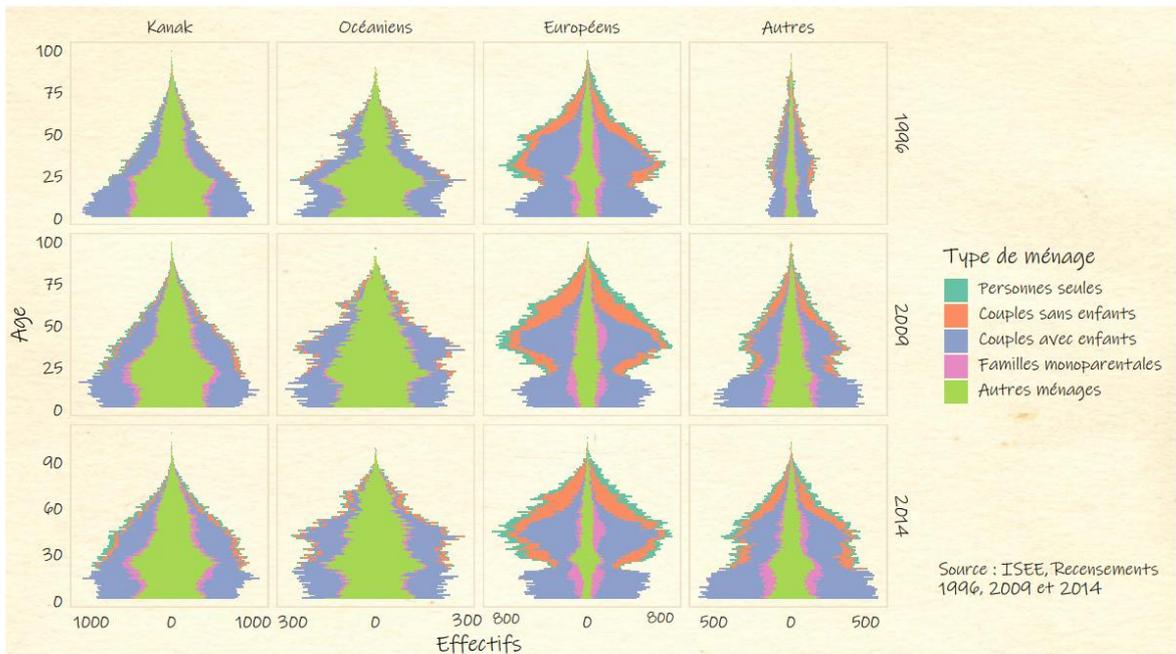


Figure 2.11 : Répartition de la population selon l'âge et le type de ménage par communauté

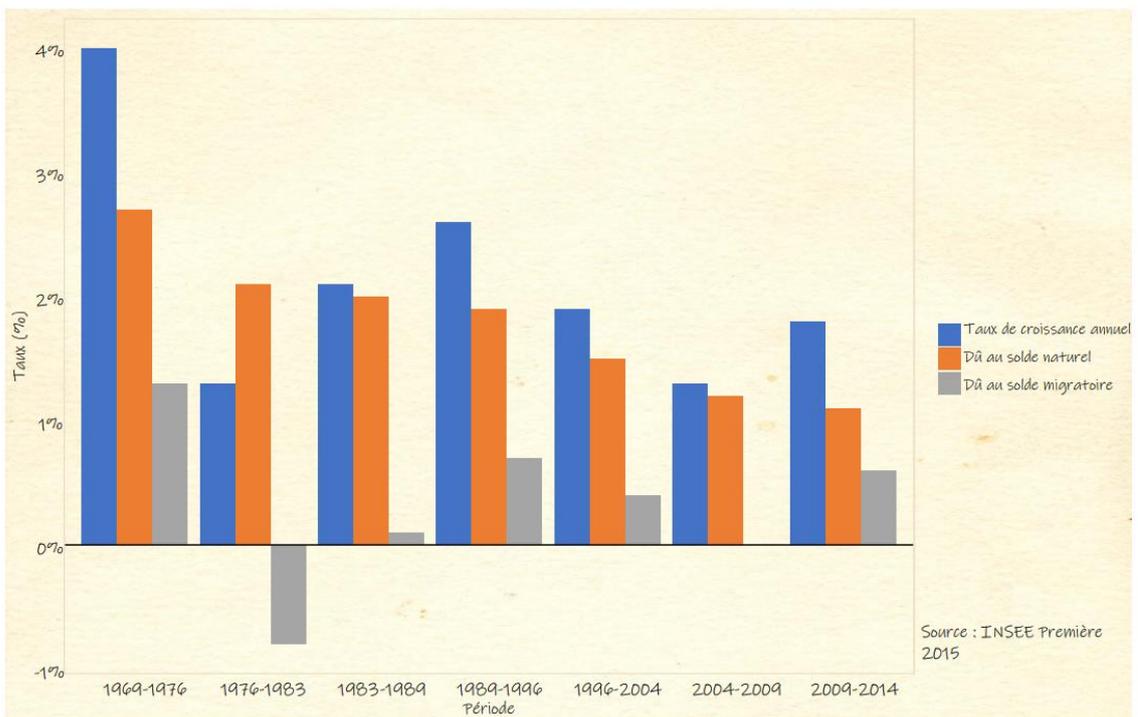


Figure 1.16 : Composition de la croissance de la population entre 1969 et 2014

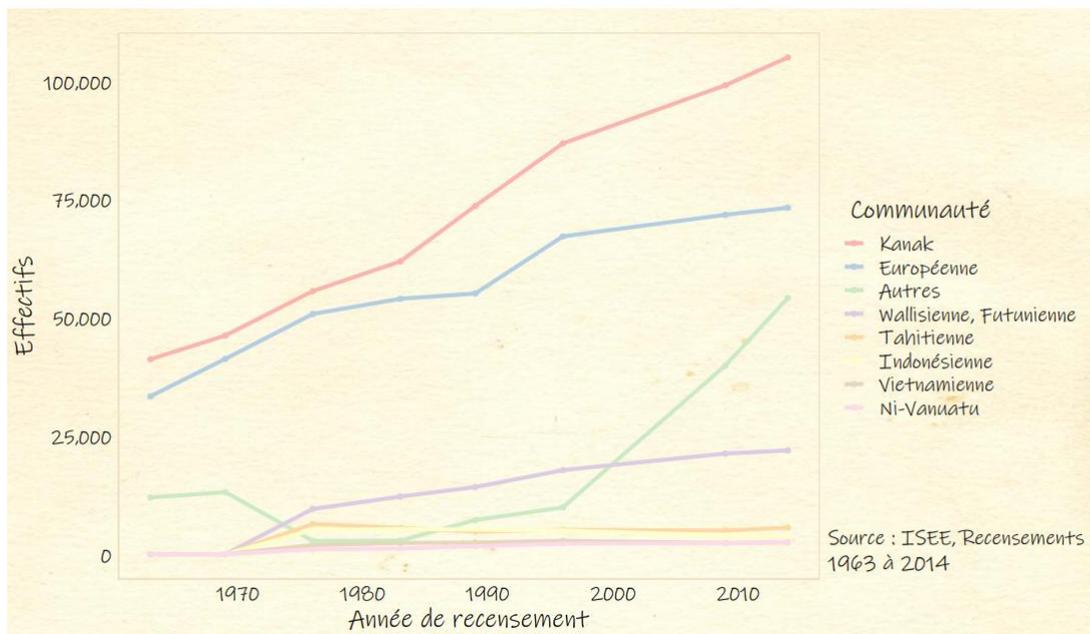


Figure 1.3 : Les communautés ethniques en effectifs absolus

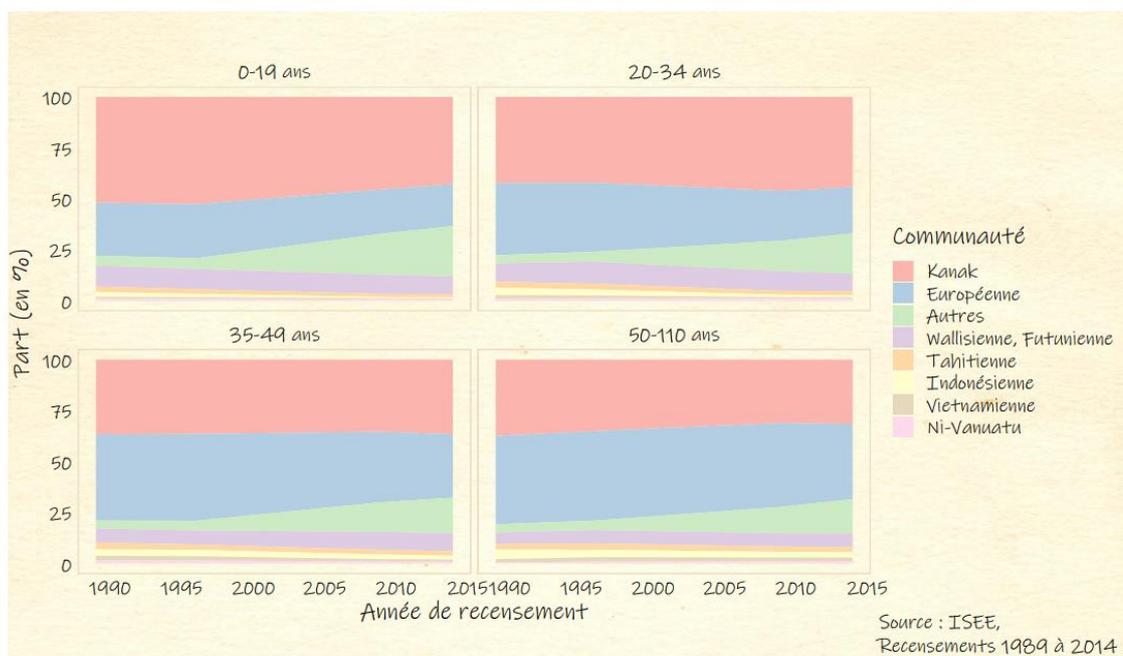


Figure 1.4 : Les communautés ethniques en effectifs relatifs par groupe d'âge

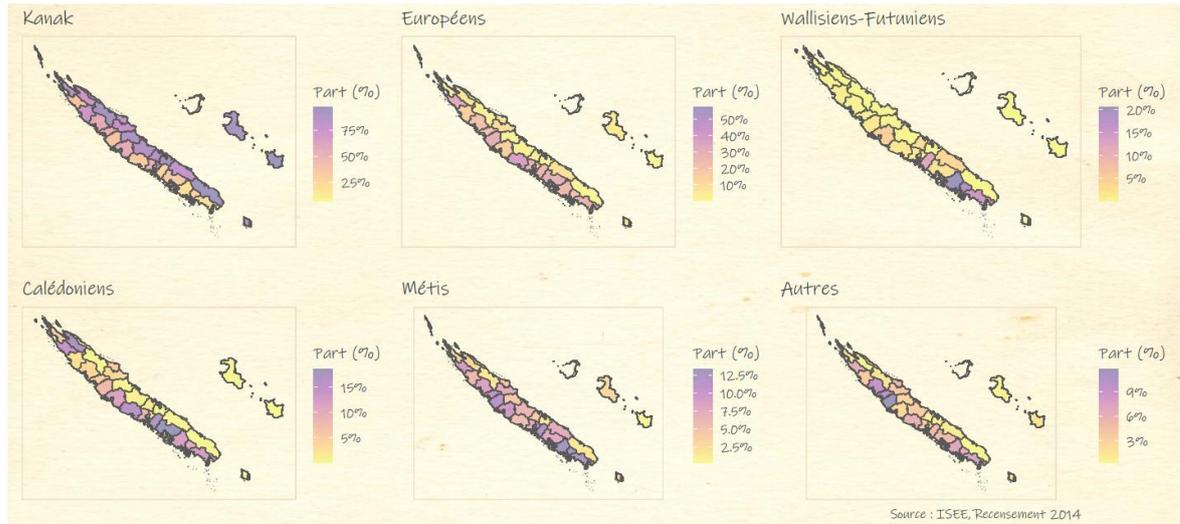


Figure 1.5 : Part des différentes communautés par commune en 2014

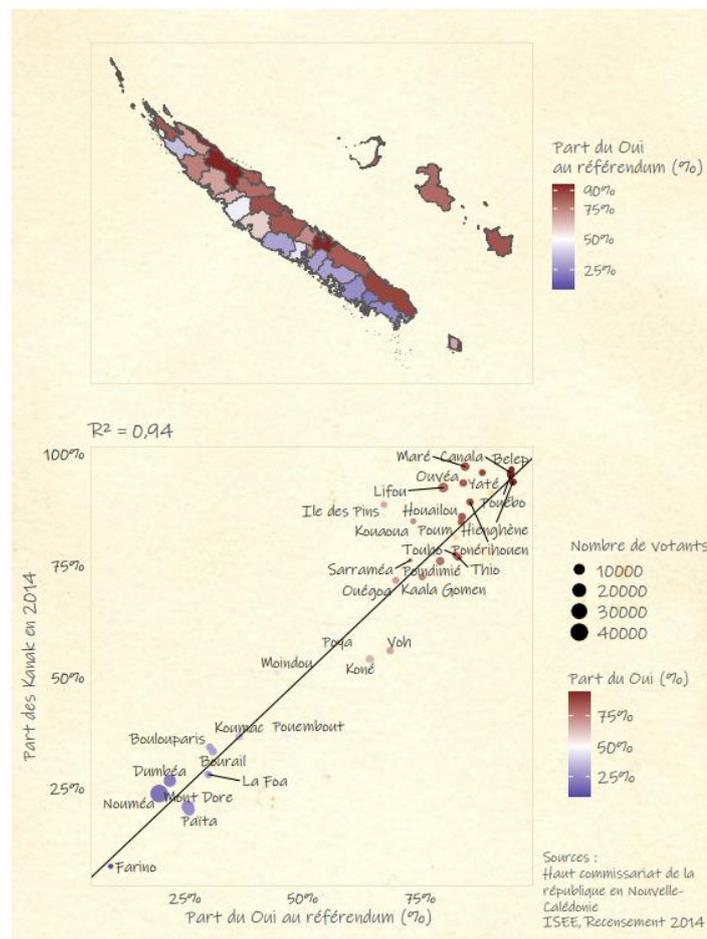
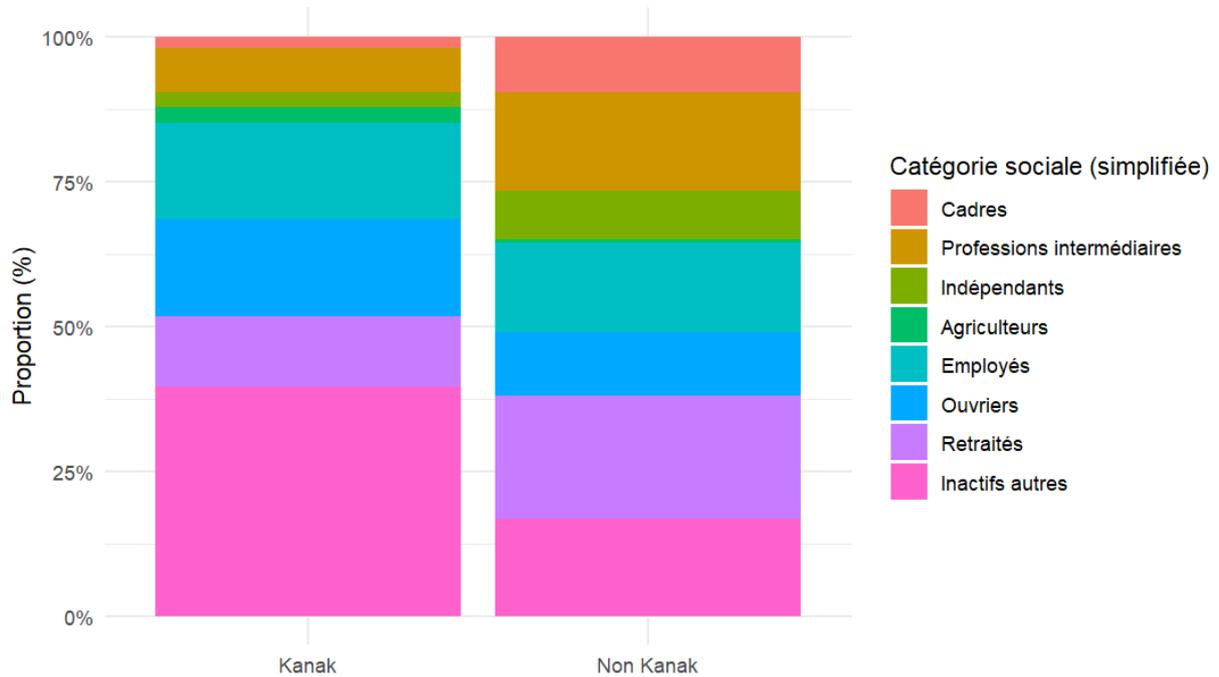


Figure 1.7 : Part du Oui au référendum par commune en 2018 et part des Kanak par commune en 2014

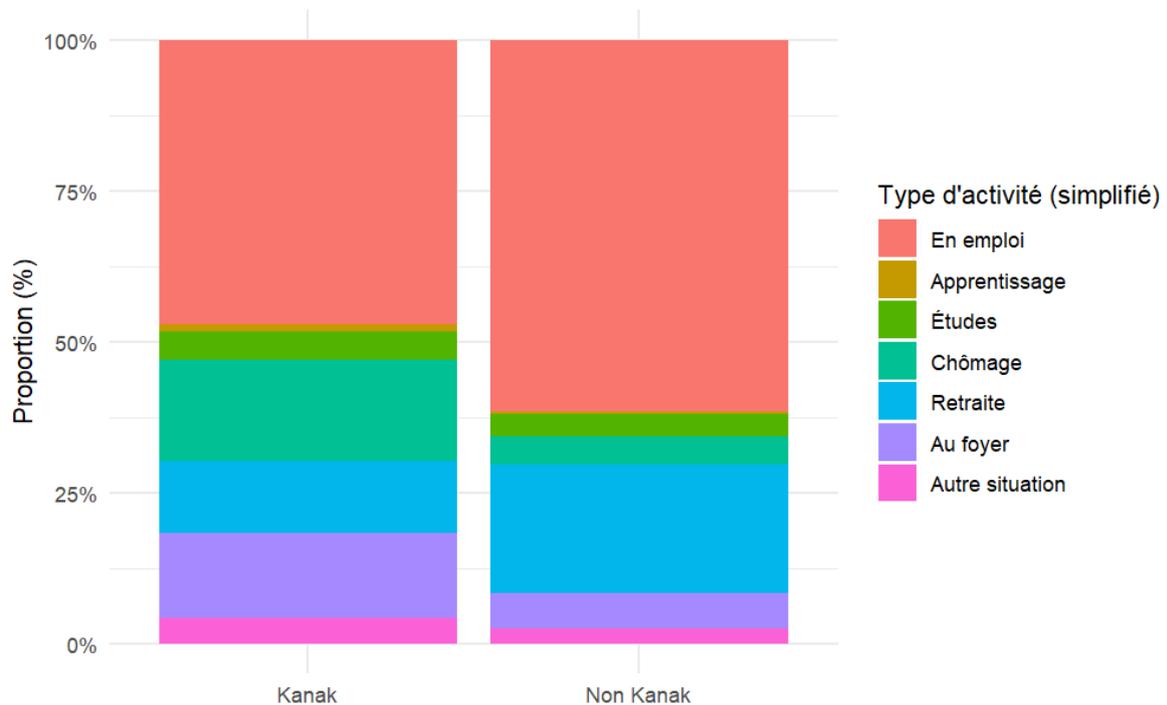
Exploitation des microdonnées du recensement de Nouvelle-Calédonie-Kanaky de 2019 pour les adultes résidents.

Répartition par catégorie sociale selon le groupe ethnique



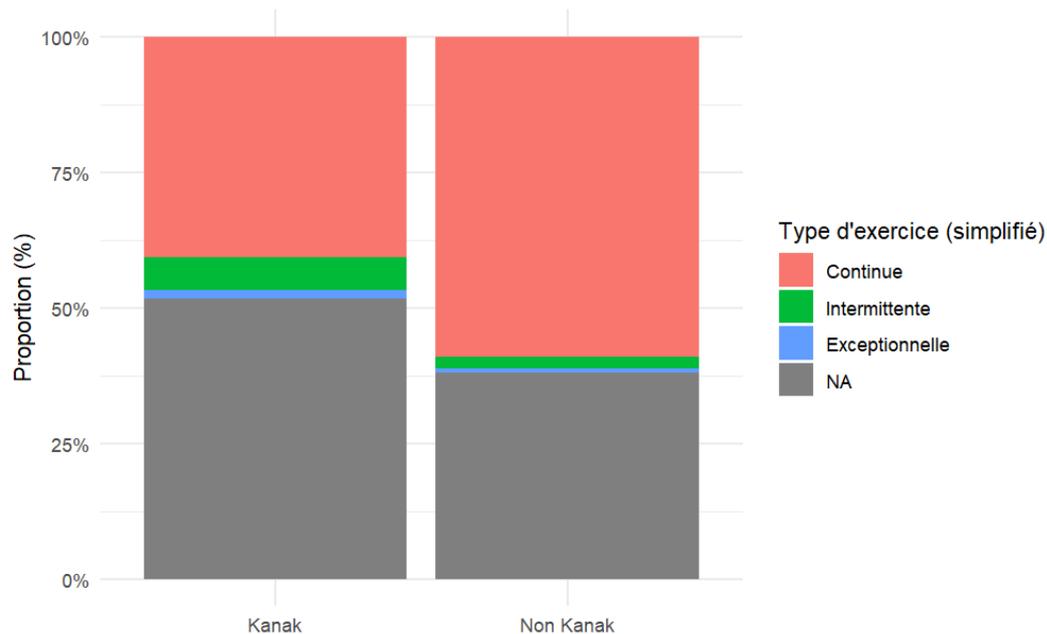
Source : RP 2019 ISEE, conception SIERRA-PAYCHA 2025

Répartition par type d'activité selon le groupe ethnique



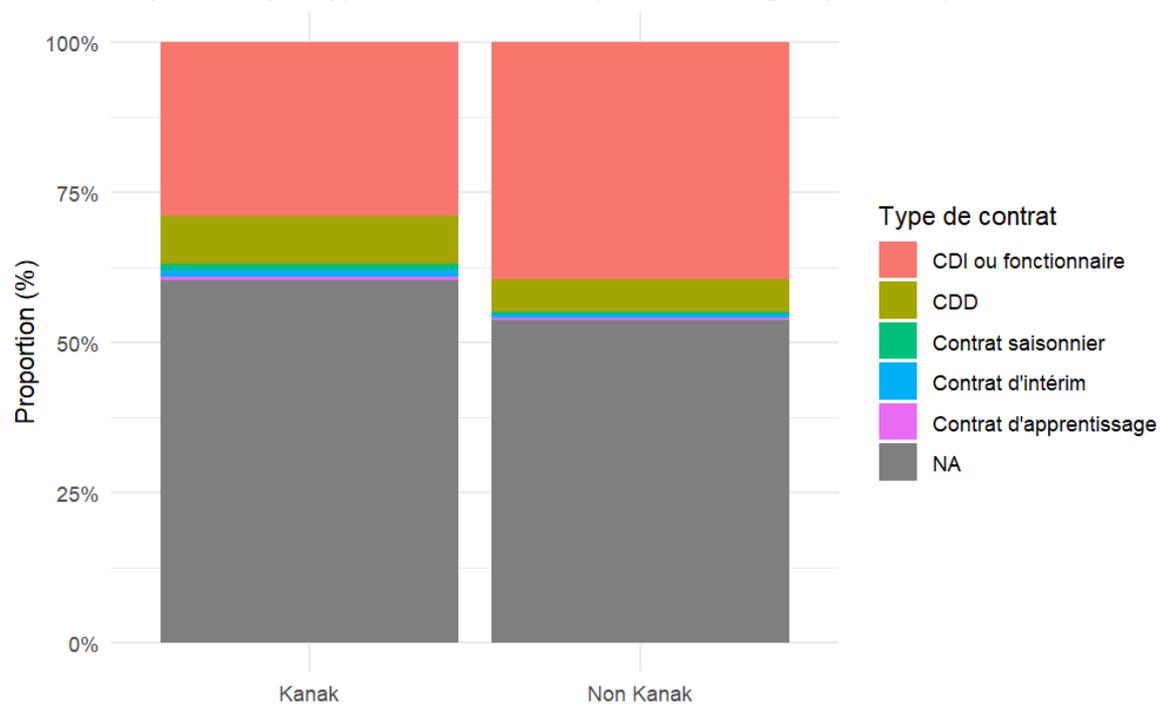
Source : RP 2019 ISEE, conception SIERRA-PAYCHA 2025

Répartition par condition d'exercice de l'emploi selon le groupe ethnique



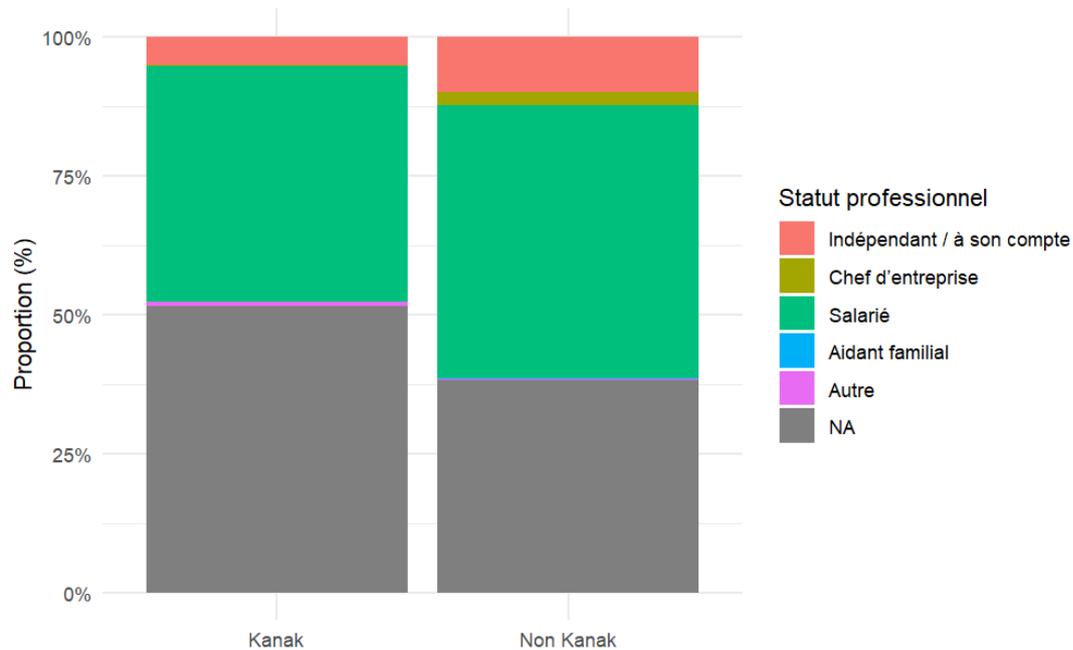
Source : RP 2019 ISEE, conception SIERRA-PAYCHA 2025

Répartition par type de contrat d'emploi selon le groupe ethnique



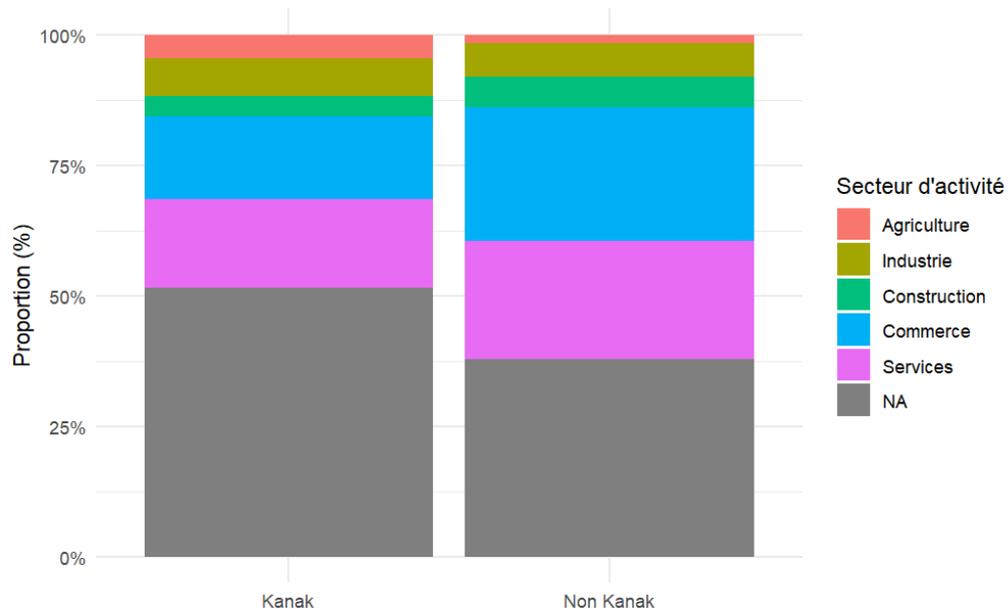
Source : RP 2019 ISEE, conception SIERRA-PAYCHA 2025

Répartition par statut professionnel selon le groupe ethnique



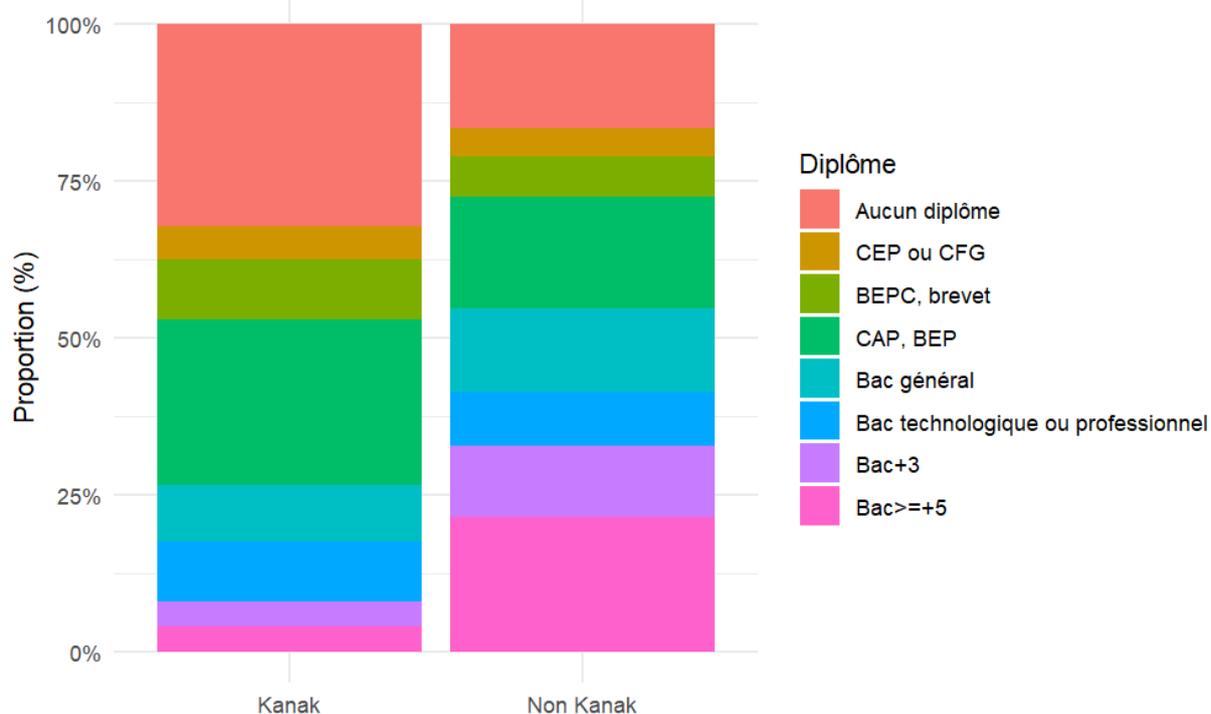
Source : RP 2019 ISEE, conception SIERRA-PAYCHA 2025

Répartition par secteur d'activité selon le groupe ethnique



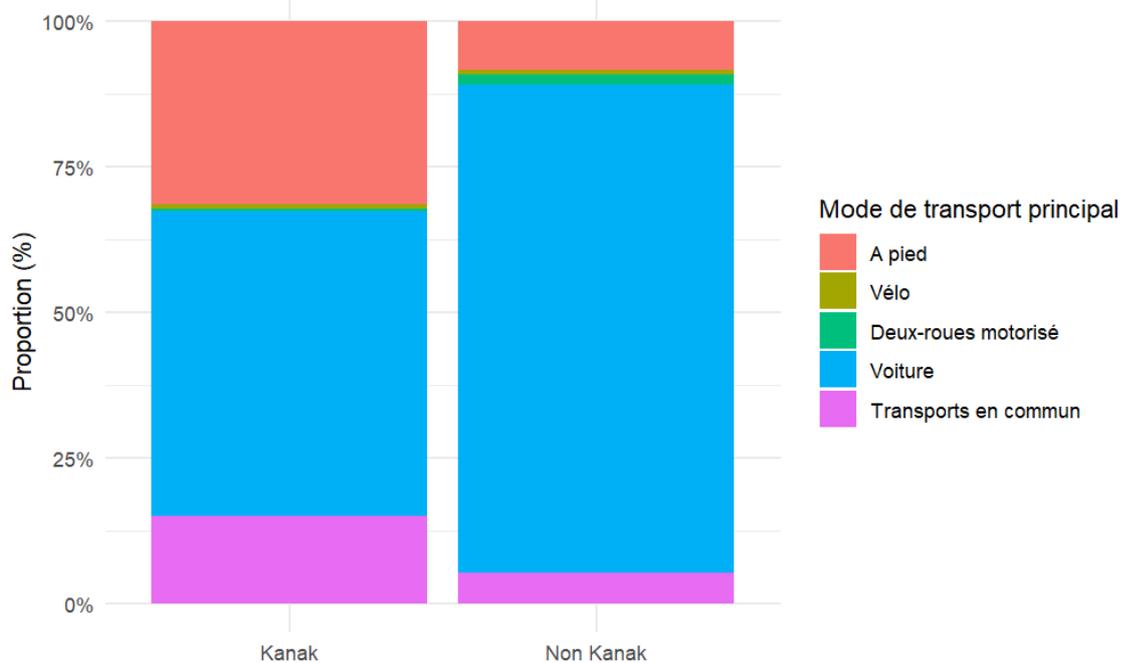
Source : RP 2019 ISEE, conception SIERRA-PAYCHA 2025

Répartition par diplôme selon le groupe ethnique



Source : RP 2019 ISEE, conception SIERRA-PAYCHA 2025

Répartition par mode de transport selon le groupe ethnique



Source : RP 2019 ISEE, conception SIERRA-PAYCHA 2025

Lettre de Pierre Mesmer de juillet 1972

Pierre Messmer (1916-2007), 1^{er} ministre de la République française entre 1972 et 1974 après avoir été Ministre des Départements et Territoires d'Outre-mer a par ailleurs été impliqué dans la guerre du Cameroun entre 1956 et 1958, où il pilote la contre-insurrection contre les indépendantistes, faisant des milliers de morts.

« La Nouvelle-Calédonie, colonie de peuplement, bien que vouée à la bigarrure multiraciale, est probablement le dernier territoire tropical non indépendant au monde où un pays développé puisse faire émigrer ses ressortissants.

Il faut donc saisir cette chance ultime de créer un pays francophone supplémentaire. La présence française en Calédonie ne peut être menacée, sauf guerre mondiale, que par une revendication nationaliste des populations autochtones appuyées par quelques alliés éventuels dans d'autres communautés ethniques venant du Pacifique.

À court et moyen terme, l'immigration massive de citoyens français métropolitains ou originaires des départements d'outre-mer (Réunion) devrait permettre d'éviter ce danger en maintenant et en améliorant le rapport numérique des communautés.

À long terme, la revendication nationaliste autochtone ne sera évitée que si les communautés non originaires du Pacifique représentent une masse démographique majoritaire. Il va de soi qu'on n'obtiendra aucun effet démographique à long terme sans immigration systématique de femmes et d'enfants.

Afin de corriger le déséquilibre des sexes dans la population non autochtone, il conviendrait sans doute de faire réserver des emplois aux immigrants dans les entreprises privées. Le principe idéal serait que tout emploi pouvant être occupé par une femme soit réservé aux femmes (secrétariat, commerce, mécanographie).

Sans qu'il soit besoin de textes, l'administration peut y veiller. Les conditions sont réunies pour que la Calédonie soit dans vingt ans un petit territoire français prospère comparable au Luxembourg et représentant évidemment, dans le vide du Pacifique, bien plus que le Luxembourg en Europe.

Le succès de cette entreprise indispensable au maintien de positions françaises à l'est de Suez dépend, entre autres de notre aptitude à réussir enfin, après tant d'échecs dans notre Histoire, une opération de peuplement outre-mer. »

Source : Histoirecolonial.net

Extraits Benoît Trépiéd Décoloniser la Kanaky-Nouvelle-Calédonie

L'ensemble des extraits ci-dessous proviennent de l'ouvrage suivant : Trépiéd, Benoît, 2025, Décoloniser la Kanaky-Nouvelle-Calédonie, Anacharsis, coll. Essais.

Extrait 1

« Combien de personnes vivent alors sur la Grande Terre et aux îles ? Nul ne le sait précisément. Jusqu'aux années 1990, démographes, historiens, anthropologues et géographes ont généralement tablé sur une population kanak relativement peu nombreuse en 1774 – entre 40 000 et 100 000 individus dans tout l'archipel – à partir des estimations des premiers voyageurs européens. Mais d'après les données archéologiques récoltées et analysées au cours des dernières décennies, ces chiffres seraient bien trop bas au regard de la multitude des vestiges d'habitats, de tarodières et de billons. Il y avait sûrement beaucoup, beaucoup plus de monde dans le pays au moment où Cook a aperçu la Grande Terre pour la première fois : sans doute plusieurs centaines de milliers de personnes.

Une colonie de peuplement française

Après le séjour de James Cook dans le nord-est de la Grande Terre en septembre 1774, au cours duquel il la baptise « Nouvelle-Calédonie » et nomme ses habitants « Kanak », quelques autres explorateurs européens abordent brièvement l'île à la toute fin du XVIIIe siècle. Puis, à partir de la décennie 1840, ce sont des marins partis d'Australie qui écumant les rivages de l'archipel calédonien en quête du précieux bois de santal, tandis que les premiers missionnaires chrétiens tentent à grand peine de s'y implanter. Enfin, le 24 septembre 1853, les autorités françaises prennent officiellement possession du territoire de la « Nouvelle-Calédonie et dépendances ».

En ce milieu de XIXe siècle, l'annexion unilatérale du pays kanak à l'empire français n'est pas seulement une réponse aux sollicitations de la marine, des congrégations religieuses ou des milieux d'affaires qui forment le « parti colonial » en France. Elle traduit aussi et surtout la volonté de l'Etat de s'approprier une terre lointaine afin d'y créer un bagne, sur le modèle des colonies pénales de l'Australie britannique. Longuement débattu à la Chambre des députés en 1854, ce projet de colonie pénale « à la française » renvoie à un triple objectif. La priorité est d'abord de débarrasser la France du second Empire de ses éléments indésirables, criminels et autres « classes dangereuses », en les exilant à l'autre bout du monde. Les condamnés aux travaux forcés doivent ensuite expier leurs fautes par l'effort, la souffrance et l'emprisonnement. Enfin, au terme de leur peine se profile une forme spécifiquement coloniale de rachat social, avec le placement des plus « méritants » sur des petits lopins de terre où ils sont sommés de se réinventer en tant que colons agricoles.

Au total, entre l'arrivée du premier convoi de prisonniers en 1864 et le dernier en 1897, l'archipel calédonien reçoit plus de 22 000 « transportés » (forçats de droit commun), 4000 « déportés » (prisonniers politiques, notamment les Communards) et 4000 « relégués » (petits délinquants récidivistes). Seule une infime minorité d'entre eux – 800 individus – fera souche durablement dans le pays, dont d'anciens opposés à la colonisation française en Algérie, transformés en « colons pénaux » par la magie du bagne calédonien.

Pour autant, le peuplement colonial de la Nouvelle-Calédonie française ne s'est jamais limité aux seuls « chapeaux de paille », comme on surnomme les forçats, car des « colons libres » s'y installent aussi avant, pendant et après l'époque du bagne. Leurs profils sont variés : baroudeurs et aventuriers venus de tous horizons, anciens marins et soldats démobilisés, gardiens du bagne et fonctionnaires, marchands et éleveurs, hommes et femmes d'Eglise. Entre les années 1880 et 1920, des centaines de familles françaises aux origines sociales diverses arrivent aussi dans la colonie par le biais de programmes officiels d'émigration assistée. A ces « honnêtes gens » tentés par l'aventure coloniale, il

revient d'édifier aux antipodes, selon les mots du gouverneur Paul Feillet au tournant du XXe siècle, une « petite France australe », agricole et laborieuse. »

(p. 42-44)

Extrait 2

« Le boom [du nickel] permet aussi de modifier les équilibres démographiques. Craignant que l'explosion du marché du travail ne dépasse les capacités de la population locale, l'Etat encourage en effet, comme au bien veu temps de la colonisation de peuplement, l'installation dans le territoire de nombreux migrants français originaires de métropole ou des autres TOM du Pacifique (Wallis-et-Futuna, Polynésie française). Sur les 40 000 personnes arrivées entre 1969 et 1976, la moitié ne repartent pas. En 1976, la population calédonienne atteint donc le chiffre de 133 000 individus, contre 86 000 en 1963. Pour la première fois, surtout, les Kanak deviennent minoritaires, dans leur propre pays. Eux qui formaient encore 50% de la population en 1956, ne représentent plus que 40% des habitants vingt ans plus tard. Derrière le prétexte des emplois à pourvoir, l'Etat espère de la sorte marginaliser démographiquement les Kanak afin de noyer par avance toute demande d'indépendance. Le Premier ministre Pierre Messmer l'affirme sans détour en 1972 :

La présence française en Calédonie ne peut être menacée, sauf guerre mondiale, que par une revendication nationaliste des populations autochtones, appuyées par quelques alliés éventuels dans d'autres communautés ethniques venant du Pacifique. A court et moyen termes, l'immigration massive de citoyens français métropolitains ou originaires des départements d'outre-mer (Réunion) devrait permettre d'éviter ce danger, en maintenant ou en améliorant le rapport numérique des communautés. A long terme la revendication nationaliste autochtone ne sera évitée que si les communautés non originaires du Pacifique représentent une masse démographique majoritaire.

Circulaire du 19 juillet 1972, citée dans Freyss 1995

Pour les Kanak, le boom du nickel est synonyme de mobilités nouvelles entre Nouméa et les tribus d'insertion dans le travail salarié « par le bas », via des emplois précaires et non qualifiés, et d'urbanisation croissante - en 1976, un quart d'entre eux vit dans le Grand Nouméa. Mais en brousse la situation sociale reste figée, et les inégalités toujours criantes entre les autochtones parqués dans des réserves devenues exiguës et les colons à la tête de vastes propriétés. Quant aux prolétaires kanak en ville, hommes et femmes, ils sont aux premières loges pour observer l'explosion soudaine des richesses, dont ils ne récoltent que des miettes, et l'émergence d'un nouveau monde blanc, urbain, riche et moderne dont ils sont exclus, sauf en tant qu'employés ou domestiques. Si le boom contribue à rompre l'isolement des tribus vis-à-vis du reste de la société calédonienne, il entraîne donc aussi des frustrations et des tensions sociales inédites chez les Kanak. Eux vivent la séquence comme un nouveau moment d'envahissement colonial, de marginalisation sociale et d'aliénation identitaire. »

(p.70-71)

Extrait 3

« De cette reconnaissance préalable du fait autochtone kanak découle la création, par l'accord de Nouméa, d'une « citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, permettant au peuple d'origine de constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une communauté humaine affirmant son destin commun » (Accord de Nouméa, préambule, point 4). Incluse pour le moment dans la citoyenneté française (et européenne), mais susceptible de se transformer en nationalité au terme de l'accord, cette

citoyenneté calédonienne est l'autre outil privilégié de la décolonisation des relations sociales dans l'archipel. Elle invite au dépassement du fossé entre (ex-)colonisés et (ex-)colonisateurs et au rapprochement entre « le peuple kanak » et les « autres communautés », dans la perspective d'une réconciliation future entre toutes les personnes se sentant appartenir au même pays. Mais celle-ci ne peut advenir que si l'on admet que ledit pays est d'abord une terre kanak, avec tout ce que cela implique. Identité kanak et citoyenneté calédonienne sont donc indissociablement liées.

A cette citoyenneté sont attachés des droits sociaux et politiques. A compétences égales, les citoyens calédoniens bénéficient d'une priorité à l'embauche vis-à-vis des non-citoyens en vertu d'une « loi de protection de l'emploi local » prévue par l'accord de Nouméa. En outre, eux seuls peuvent voter aux élections provinciales, qui déterminent aussi la composition du Congrès et du gouvernement local. L'unique définition explicite des frontières de la citoyenneté calédonienne est d'ailleurs celle du corps électoral provincial : celui-ci regroupe toutes personnes de nationalité française installées dans l'archipel avant le 8 novembre 1998 et justifiant de dix années de résidence, ainsi que leurs descendants. Détail important, le caractère figé de la borne temporelle de 1998 n'est évoqué dans le texte de Nouméa que de manière indirecte et allusive. Ce point cristallisera les tensions à l'avenir.

Ces restrictions en matière d'emploi et de vote, très éloignées des principes généraux de la République française - d'où la nécessaire révision de la Constitution-, renvoient une fois de plus à la crainte existentielle des Kanak qui n'a cessé de courir du XIXe siècle à nos jours : celle d'être marginalisés, et *in fine* de disparaître en tant que peuple, si la logique de la colonisation de peuplement ne s'arrête pas, si les Français continuent inexorablement de débarquer. Car aujourd'hui comme hier, tant que le drapeau bleu blanc rouge flotte sur l'archipel, n'importe quel métropolitain de l'Hexagone peut descendre de l'avion et poser ses valises en Kanaky-Nouvelle-Calédonie, sans contrainte ni limite, au nom de la liberté de circuler sur l'entièreté du territoire national. Dès lors, à défaut de créer un système de visas pour contrôler l'immigration dans l'archipel, le FLNKS obtient au moins que les locaux (Kanak et non-Kanak) ne soient pas barrés sur le marché de l'emploi par les nouveaux venus, et que ceux-ci ne modifient pas les rapports de force électoraux – d'autant que les métropolitains sont évidemment enclins à voter pour le camp loyaliste. A demi-mots, les indépendantistes espèrent par ces mécanismes décourager l'arrivée de nouveaux « zoreils », comme on surnomme les Français de métropole.

En d'autres termes, la citoyenneté calédonienne fixe une limite entre les gens « du pays » (Caldoches, Wallisiens, Indonésiens, etc.) avec qui les Kanak tente de dépasser le contentieux colonial et de bâtir un « destin commun » - quel que soit le statut du futur de l'archipel -, et les gens « d'ailleurs » qui ne sont pas concernés par cette histoire de colonisation et de décolonisation. »

(p.103-105)

Extrait 4

« De fait, le monde kanak a énormément changé depuis trente-cinq ans. Les politiques de discrimination positive menées depuis 1988 ont notamment permis un allongement permis un allongement général des études, un meilleur accès à l'emploi et aux ressources monétaires pour les Kanak, et même l'émergence parmi eux d'une petite classe moyenne dotée d'un certain pouvoir d'achat. A cela s'ajoute leur présence désormais massive en ville : près de la moitié des Kanak vivent aujourd'hui dans le Grand Nouméa (contre un quart en 1989), une agglomération qui par ailleurs n'a pas cessé de grossir jusqu'à comptabiliser actuellement deux habitants de l'archipel sur trois (contre 59% en 1989) [...]

Inégalités sociales tous azimuts

En matière d'inégalités sociales, lorsque l'on observe la Kanaky-Nouvelle-Calédonie à la veille de l'explosion de mai 2024, le constat est sans appel et les chiffres implacables. Pour le dire crûment, malgré trente-cinq années de rééquilibrage, le haut de l'échelle sociale n'a jamais cessé d'être blanc, le bas kanak, et la distance entre ces deux extrémités s'avère immense, quels que soient les critères retenus.

En termes de revenus, le niveau de vie médiant mensuel des Kanak est deux fois moins élevé que celui des non-Kanak (979 euros, contre 1963 euros). S'ils représentent 41% des 270 000 habitants de l'archipel, les Kanak forment 71% des 50 000 personnes vivant sous le seuil de pauvreté. En province Sud où résident la plupart des non-Kanak, 45% de la population vit en deçà du revenu médian calédonien, alors que ce taux monte à 62% au Nord et 77% aux Îles, deux provinces peuplées très majoritairement de Kanak. Tout cela se déroule dans une société extrêmement inégalitaire où le niveau de vie des 10% les plus aisés est 7,1 fois plus élevé que celui des 10% les plus modestes, alors que ce ratio est de 3,5 dans l'Hexagone.

Meilleur rempart contre pauvreté, l'accès à l'emploi dans le pays s'avère statistiquement lié au niveau de formation, à l'origine ethnique et à la localisation géographique, autant de critères qui défavorisent structurellement les Kanak. Sous l'effet du rééquilibrage, les inégalités sociales entre communautés sur le marché de l'emploi ont certes diminué dans les années 1990 et 2000 mais cette dynamique a ensuite connu un coup d'arrêt : depuis 2009, les inégalités en la matière stagnent, voire réaugmentent. Au début des années 2020, sept chômeurs sur dix étaient kanak. Dans la population kanak en âge de travailler, 47% des personnes bénéficiaient d'un emploi et 15% étaient au chômage, contre respectivement 55 et 8% chez les non-Kanak. Même à diplôme équivalent, alors que la proportion des inactifs est sensiblement la même dans les deux catégories de population, la part des actifs occupés est toujours moindre chez les Kanak que chez les non-Kanak, et celle des chômeurs toujours plus importantes. Ce constat vaut pour tous les échelons, des sans-diplôme aux diplômés du supérieur. Parmi les titulaires d'un bac+2 ou plus, par exemple, 80% des Kanak sont en situation d'emploi et 6% au chômage, contre respectivement 86 et 2% chez les non-Kanak.

Dans le monde du travail, les inégalités socio-professionnelles sont là encore incontournables. Au sein du secteur privé, où les Kanak représentent quatre salariés sur dix, les postes d'exécution concernent 89% d'entre eux, contre 72% des non-Kanak. Inversement, seuls 3% des Kanak occupent des postes de direction, contre 13% des non-Kanak. Dans le secteur public où les Kanak sont moins présents (trois salariés sur deux), 56% d'entre eux relèvent des catégories C-D ou ouvrier, contre 23% de non-Kanak. Les catégories A ou cadre concernent quant à elles 13% des Kanak, contre 45% des non-Kanak. Les Kanak sont aussi proportionnellement plus nombreux à être concernés par des emplois précaires ou du temps partiel subi. Enfin, ils n'occupent que 14% des emplois non salariés et sont moins souvent gérants d'entreprises.

L'école n'est pas en reste. Depuis 1988, les politiques de rééquilibrage ont certes conduit à développer de nouvelles infrastructures scolaires et universitaires, notamment au Nord et aux Îles, ainsi que des dispositifs de soutien matériel et financier pour les élèves issus de foyers modestes (transport scolaire, cantine, bourses). Créé par les accords de Matignon, pour favoriser l'émergence de cadres kanak, le programme « 400 Cadres », renommé par la suite « Cadre Avenir », a quant à lui financé les études supérieures de près de 1800 étudiants calédoniennes entre 1989 et 2019, parmi lesquels 70% de Kanak, dont la plupart sont retournés travailler au pays. Ces politiques volontaristes ont permis une massification scolaire dans tout l'archipel et une élévation continue du niveau moyen de formation. Pour autant les écarts de réussite scolaire entre communautés ne se résorbent pas : à l'heure actuelle, un tiers des non-Kanak ne possèdent aucun diplôme qualifiant, contre la moitié des Kanak.

D'après des chiffres de 2014, un non-Kanak a 1,2 fois plus de chances qu'un Kanak d'obtenir un baccalauréat technologique, mais 5,6 fois plus de chances pour un bac général, et 8,3 fois plus de chances pour un diplôme du supérieur. En 2022, les diplômés de l'enseignement supérieur représentaient 22% des non-Kanak mais seulement 6% des Kanak – soit le même pourcentage que celui des non-Kanak en... 1989. En d'autres termes, les inégalités se sont maintenues tout en se déplaçant vers le haut de l'échelle scolaire.

De telles disparités sociales et scolaires ont des effets en cascade. En matière de logement par exemple, l'agglomération du Grand Nouméa connaît un phénomène de ségrégation très marqué. Dans les quartiers riches du sud de la capitale, les prix exorbitants de l'immobilier attirent des ménages à haut revenus, c'est-à-dire surtout des Européens : on compte en moyenne 5% de résidents kanak dans cette partie de la ville, la palme de la ségrégation revenant au quartier de Motor Pool (2%), suivi de l'Anse Vata et Ouémo (3%). Inversement, les quartiers populaires du nord Nouméa et des communes périphériques (Dumbé, Mont-Dore, Païta) sont plus abordables, donc plus océaniques : la proportion moyenne de résidents kanak y atteint 50%, et presque tous les Wallisiens, Futuniens, Tahitiens et Ni-Vanuatu du Caillou y vivent. C'est aussi là que se trouvent la plupart des logements sociaux de la zone urbaine, les élus et habitants du sud de Nouméa luttant bec et ongles contre l'implantation de tels projets dans leurs quartiers. Depuis le début des années 1990, en raison de la cherté de la vie et de la croissance démographique du Grand Nouméa, les espaces interstitiels ou insalubres de l'agglomération ont aussi vu fleurir des dizaines de quartiers d'habitat spontané – que l'on appelle des « squats » en Kanaky-Nouvelle-Calédonie, et dont certains sont de véritables bidonvilles – peuplés d'Océaniques, dont une grande majorité de Kanak. En 2019, l'Isee a comptabilisé sur ces terrains occupés illégalement plus d'un millier de « cabanes » abritant près de 4000 personnes. Les associations avancent plutôt le chiffre de 10 000 habitants, confrontés le plus souvent à des conditions de vie et d'hygiène déplorables : problème d'accès à l'eau et l'électricité, pollution, déchets, inondations et incendies.

Sur le plan du confort et de l'équipement, les Kanak restent aussi les moins bien lotis. En 2019, ils formaient l'immense majorité des 25 000 personnes n'ayant pas accès aux commodités de base (eau, électricité, WC, installation sanitaire), toutes vivant dans les squats du Grand Nouméa ou dans les tribus kanak les plus enclavées. Toujours en 2019, sept ménages sur dix disposaient d'un accès Internet en province Sud, mais seulement quatre sur dix aux îles. Autre exemple dans ce pays où la voiture est reine – de préférence les gros pick-up-, le désintérêt des pouvoirs publics pour les transports en commun s'est longtemps traduit par des réseaux de bus urbains et de cars interurbains de piètre qualité. Or les personnes qui, par défaut, y ont recours -ou pratiquent l'autostop, ou marchent le long des routes – sont toujours des Kanak et des Océaniques, quasiment jamais des Européens. Ces derniers ne se déplacent qu'en voiture individuelle ou, à l'adolescence, en scooter dans les rues de Nouméa. En termes statistiques, la voiture est le mode principal de déplacement pour près de neuf Européens sur dix, les trois quarts des Wallisiens-Futuniens, mais seulement la moitié des Kanak.

Si ces données sociographiques soulignent que les classes populaires de l'archipel sont quasi exclusivement kanak et océaniques, tous leurs membres ne sont évidemment pas concernés par cette pauvreté persistante. Depuis plus de trente ans, les efforts des collectivités en matière de rééquilibrage et de formation ont indéniablement porté leurs fruits pour beaucoup de Kanak, aujourd'hui techniciens, fonctionnaires, voire -exceptionnellement- cadres. Pour autant, cette différenciation sociale croissante au sein du monde kanak ne doit pas faire oublier que de nombreuses personnes continuent de vivre en situation de très grande précarité, alors même que l'opulence des quartiers blancs et riches de Nouméa s'étale sous leurs yeux. Dans ce contexte, certains jeunes Kanak, touchés de plein fouet par la misère et la déscolarisation, adoptent des conduites à risque (consommation de

drogues, insécurité routière, tentatives de suicide et suicides) ou basculent dans la délinquance (cambriolage, vol de voitures, trafic de drogue, violences, en tout genre). Nombre d'entre eux finissent dans la prison de Nouméa, peuplée à 95% de Kanak.

Discriminations persistante

D'innombrables travaux en sociologie ont montré que la reproduction des inégalités sociales dans le temps a pour moteur principal la transmission différenciée, selon les familles et de génération en génération, de divers types de capitaux (économiques, scolaires, culturels). Ces effets d'héritage sont d'autant plus importants dans un pays comme la Kanaky-Nouvelle-Calédonie où les autochtones ont été massivement et systématiquement défavorisés car refoulés aux marges de la société coloniale, et maintenus au bas de l'échelle sociale pendant plus d'un siècle du fait de la domination coloniale et d'une « école indigène » au rabais qui n'a produit le premier bachelier kanak qu'en 1962 ; bref d'une idéologie et d'une politique différentialistes plutôt qu'égalitaires. Les inégalités sociales entre Kanak et non-Kanak au XXI^e siècle témoignent en ce sens de la persistance d'un legs colonial qui, aujourd'hui encore, borne des champs des possibles très contrastés pour les uns et les autres. C'est bien pour cette raison que l'objectif du rééquilibrage demeure au cœur du pari actuel de la décolonisation, et qu'il est indispensable de garder ce cap à l'avenir.

Il existe cependant un autre aspect de l'héritage colonial qui continue de peser sur les trajectoires sociales et les expériences actuelles des Kanak, au-delà de la reproduction « mécanique » des inégalités d'une génération à l'autre : celui des discriminations raciales. Dans les années 2010, plusieurs enquêtes ont révélé leur caractère systémique dans la société calédonienne contemporaine. A partir d'estimations économétriques, les recherches d'Amélie Chung montrent par exemple qu'à l'interface entre l'école et le monde du travail, un élève kanak de troisième a 2,42 fois moins de chances qu'un camarade non kanak d'être choisi par un employeur pour son stage professionnalisant de fin d'année. Et encore l'école n'est-elle que le premier lieu où se vit l'expérience des discriminations. En 2012, une opération de « testing » de la Ligue des droits de l'homme de Nouvelle-Calédonie a ainsi démontré l'existence de pratiques discriminatoires à l'entrée des boîtes de nuit des quartiers sud de Nouméa, objectivant ainsi un fossé évident visible à l'œil nu pour tout observateur de la vie nocturne nouméenne – entre les jeunes Européens dansant sous les projecteurs des discothèques et les jeunes Kanak demeurant dans l'ombre, sur la plage, quelques mètres plus bas.

Sur la question du logement, une équipe d'universitaires calédoniennes et parisiens a constitué une base de données de 3616 observations à partir de 700 annonces de logement privé locatif publiées entre 2015 et 2017 dans le Grand Nouméa, qu'ils ont testées en utilisant plusieurs profils socio-professionnels (fonctionnaire ou non) et raciaux (*via* le choix des noms et prénoms). Leurs conclusions sont édifiantes. D'après leurs calculs, un Européen fonctionnaire reçoit environ deux tiers de réponses positives : c'est 3% de plus qu'un Européen non fonctionnaire, 9% de plus qu'un Kanak fonctionnaire et 19% de plus qu'un Kanak non fonctionnaire – dans ce dernier cas, la moitié seulement des réponses sont positives. Même avec des garanties financières solides, un Kanak fonctionnaire reste donc statistiquement désavantagé face à un Européen dont les ressources ne sont pas précisées. En outre, cette enquête démontre que les quartiers où les résidents kanak sont très peu nombreux – dans le sud de Nouméa, encore une fois – sont ceux où la discrimination raciale est la plus forte, que les demandeurs kanak soient fonctionnaires ou pas, c'est-à-dire indépendamment des revenus. A l'inverse, dans les quartiers où la population kanak est déjà importante, les réponses positives ne sont pas corrélées à l'appartenance raciale mais au statut professionnel.

Dans le sillage de ces travaux, la chaîne télévisée Caledonia a diffusé en 2020 un long documentaire sur les discriminations en Kanaky-Nouvelle-Calédonie, dans lequel un propriétaire réagit en ces termes

au dossier d'un demandeur kanak que lui présent son agent immobilier par téléphone : « ça c'est un singe ça. Déjà rien que le nom. C'est un quartier qui est très calme, donc je prends n'importe qui mais pas les couz' [« cousins », c'est-à-dire les Kanak], parce que demain y en a deux, y en a trois, et puis après ça me fait une tribu dans mon quartier. » Sous couvert d'anonymat, d'autres agents immobiliers confirment que certains propriétaires leur indiquant ouvertement ne pas vouloir de locataire kanak wallisien et futunien, en particulier dans les quartiers sud de Nouméa. L'argument le plus communément avancé est celui du surpeuplement des logements « ils amènent la tribu »), alors même qu'aucune difficulté n'est faite aux jeunes métropolitains débarquant à Nouméa et organisant de grandes colocations pour partager les frais. L'une des plus grandes agences immobilières de Nouméa utilise même un système de notation interne pour définir le degré de racisme des propriétaires dont elle gère les logements – de zéro à trois étoiles à côté du nom. Toutes ces pratiques sont illégales, mais les plaintes en la matière sont quasiment inexistantes. A l'aune de ces enquêtes, on comprend que le racisme colonial ait encore de beaux restes en Kanaky-Nouvelle-Calédonie contemporaine. »

(p.140-150)

Extrait 5

« *Perpétuer la colonisation de peuplement ?* »

Au regard de ces fragiles équilibres des dynamiques complexes et des enjeux sociétaux que revêt la décolonisation en Kanaky-Nouvelle-Calédonie, la place occupée dans le pays par les personnes arrivant de France métropolitaine pose inévitablement question.

Entre 1989 et 2014, La Kanaky-Nouvelle-Calédonie est passée de 164 000 à 269 000 habitants, soit une hausse de 105 000 personnes. Pendant ces vingt années, près de 26 000 arrivées nettes ont été comptabilisées dans le pays, la plupart en provenance de France hexagonale (différentes entre départs et arrivées). Ce flux de migrants a connu deux pics : sous les accords de Matignon, avec 1200 entrées nettes par an entre 1989 et 1996, représentant plus du quart de l'augmentation totale de la population pendant cette période ; puis au milieu de la séquence de l'accord de Nouméa, avec 900 entrées nettes par an entre 2004 et 2009, et surtout 1600 entre 2009 et 2014. Ces derniers chiffres comptent pour un tiers dans la croissance démographique globale du début des années 2010, soit la même proportion que ce que la Kanaky-Nouvelle-Calédonie a connu entre 1969 et 1976, pendant et après le boom du nickel.

Comme dans les années 1970, et comme pendant la période coloniale, les métropolitains ont afflué dans le pays au début du XXI^e siècle avec en tête des projets d'ascension sociale et pour des raisons économiques : salaires majorés de la fonction publique, offres d'emplois qualifiés alléchantes et désormais facilement accessibles grâce à Internet, opportunité de créer et de développer des entreprises dans un contexte économique beaucoup plus favorable que celui de l'Hexagone du fait de la forte croissance locale des années 2000 – elle-même liée aux transferts financiers de l'Etat, aux grands travaux du rééquilibrage, aux dispositifs de défiscalisation et aux cours du nickel alors au plus haut. A l'époque, les médias nationaux se sont fait l'écho de ces Français fuyant la crise et la grisaille pour faire de petites ou de grandes affaires au soleil, depuis le reportage sensationnaliste de la chaîne télévisée M6 sur « l'eldorado calédonien », jusqu'à l'article intitulé « Les 'métros' débarquent sur le Caillou ». Ironiques, ses premières lignes reprennent à dessein des termes fleurant bon la propagande coloniale d'antan pour mieux alerter sur la situation :

Il est une terre de France où le chômage n'existe pas, où la croissance est de 6% par an. Les journaux y débordent de petites annonces d'emplois. Les impôts sont bas, les traitements des fonctionnaires quasiment multipliés par deux, les tracasseries inexistantes. Le soleil y brille

toute l'année, la mer est bleu turquoise, la nature luxuriante. Ce paradis est à 20 000 kilomètres et vingt heures d'avion de Paris. C'est la Nouvelle-Calédonie (Le Monde, 19 avril 2008).

Les organisations patronales et nombre d'élus loyalistes considèrent que le pays a tout à gagner de l'arrivée de ces nouvelles populations. Malgré les efforts de formation des trente dernières années, certains métropolitains disposent en effet de compétences encore trop rares localement (médecins, enseignants-chercheurs, magistrats, ingénieurs, etc.). D'autres, entrepreneurs, promoteurs ou investisseurs, jouent un rôle clé dans le développement du tissu économique et l'essor du capitalisme local. Les « zoreils » plaisent aussi aux employeurs car leur vie sociale en dehors du travail se limite pour l'essentiel aux amis et aux loisirs, contrairement aux Calédoniens en général, et aux Kanak en particulier, souvent très investis dans des mobilisations collectives qui peuvent parfois prendre le pas sur leur vie professionnelle : engagement religieux ou militant (parti, association, syndicat), sociabilités familiales et solidarités claniques, cérémonies coutumières de mariage ou de deuil étalées sur plusieurs jours, etc. En termes macro-économiques enfin, d'après le patronat et les leaders loyalistes, l'économie calédonienne ne pourra vraiment se renforcer qu'avec une hausse conséquente de la population passant elle-même par une immigration massive. Selon le président de la chambre de commerce et d'industrie, il faudrait que la Kanaky-Nouvelle-Calédonie soit peuplée à terme de 500 000 habitants « pour qu'elle puisse avoir une taille critique et animer son économie et sa société », d'où la nécessité de développer l'« attractivité » du pays.

Aussi pertinents soient-ils en termes strictement économiques et pour le développement, ces plaidoyers en faveur d'une relance de l'immigration métropolitaine dans l'archipel apparaissent à contre-courant des efforts politiques déployés depuis 1988. La colonisation de peuplement étant au cœur du contentieux calédonien, il paraît en effet difficile d'envisager une quelconque décolonisation des rapports sociaux en Kanaky-Nouvelle-Calédonie si les Français de l'hexagone continuent de s'y installer au XXI^e comme ils n'ont cessé de le faire depuis le milieu du XIX^e siècle, et si les Kanak continuent pour cette raison de se sentir potentiellement menacés – à tort ou à raison – de noyade démographique, de marginalisation sociale et politique, et *in fine* de disparition en tant que peuple. Car de leur point de vue, les vagues de peuplement français débouchent inexorablement sur une logique de fait établi : « les métros » débarquent dans un territoire où ils n'ont pas à justifier de leur présence puisque le drapeau national y flotte, quand bien même cette souveraineté française a été conquise et maintenue par la force contre la volonté des autochtones ; puis au bout d'un moment, considérant qu'ils travaillent et paient leurs impôts sur place, les « zoreils » revendiquent de faire partie du pays au même titre que les Kanak. Entendable d'un point de vue individuel, ce raisonnement reproduit à l'échelle collective la dynamique coloniale de minorisation autochtone qui a si douloureusement marqué l'histoire calédonienne.

C'est pour lutter contre ce mécanisme insidieux et structurel de la colonisation de peuplement que l'accord de Nouméa a créé une citoyenneté calédonienne. Les droits sociaux et politiques attachés à ce statut juridique – à savoir la protection de l'emploi local et le droit de vote aux élections provinciales – ont précisément pour but de définir les frontières de cet espace citoyen et ainsi de favoriser l'émergence de la nouvelle communauté de destin regroupant les Kanak et les non-Kanak dans un avenir partagé. Cela suppose de neutraliser les effets contemporains de la colonisation de peuplement, c'est-à-dire concrètement d'exclure de cette citoyenneté les personnes arrivées récemment dans l'archipel – après 1998, dit la Constitution –, sans quoi aucun lien social de concitoyenneté ni aucune forme de réconciliation ne pourront émerger. Or, en pratique, les droits sociaux et politiques de la citoyenneté calédonienne n'ont pas cessé d'être rognés ou remis en cause depuis 1998. La loi de protection de l'emploi local, en particulier n'a été mise en œuvre que très tardivement et son dispositif souvent contourné par les employeurs [...]. En outre, aucun contrôle migratoire ni aucun système de

visa ne sont attachés à cette citoyenneté. Par conséquent, celle-ci est impuissante à réguler l'installation des Français dans le pays.

Bien que les derniers chiffres ne soient pas encore disponibles, nul doute que cette dynamique migratoire s'est poursuivie depuis 2019, et qu'elle s'est même soudainement accélérée à partir des violences de mai 2024. A tel point que la situation est devenue critique pour certains secteurs clés comme celui de la santé, où le manque criant de médecins et d'autres personnels soignants conduit désormais à la fermeture de centres médicaux en brousse et de lits et blocs opératoires dans le grand hôpital du pays. Telle est toute la problématique de l'immigration métropolitaine en Kanaky-Nouvelle-Calédonie : trouver le difficile point d'équilibre entre, d'une part, le besoin indispensable en compétences venues de l'extérieur pour soutenir le développement du pays (sanitaire, social, économique, éducatif, etc.) et, d'autre part, la perpétuation du processus de colonisation de peuplement, au nom du développement précisément. Pour Néaoutyine, cette tension ne pourra être dépassée à terme que par la formation et l'emploi de cadres locaux à grande échelle, un objectif qui cependant, on l'a dit, peine encore à voir le jour :

Il était facile et confortable, dans le cadre colonial, de dire : « On va pourvoir à certains besoins modernes de la Nouvelle-Calédonie en transplantant des Français de métropole et en leur donnant des primes pour venir ici. » Facile mais contre-productif pour notre pays, pour la formation et l'emploi des habitants.

Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle, le risque d'une minorisation accrue des Kanak dans leur propre pays semble plutôt minime, contrairement à la situation qui prévalait jusqu'au milieu des années 2010. Il n'empêche que la colonisation de peuplement demeure un fait social incontournable qui détermine encore largement la structure des rapports sociaux dans l'archipel, d'autant que depuis 1988, la majorité des métropolitains arrivés sous l'ère des accords ne sont pas repartis. Aux côtés des inégalités et des discriminations, cet autre aspect de l'héritage colonial continue lui aussi de peser sur l'avenir du pays, puisqu'au regard de la réglementation existante, tant que la Kanaky-Nouvelle-Calédonie n'aura pas recouvré sa souveraineté lui permettant de contrôler ses frontières, les Français pourront toujours s'y installer librement, sans limite ni contrôle, en cas de nouvelle embellie économique. Or, en dépit de leur apport à la vie socio-économique de l'archipel, la présence massive de ces « expatriés » privilégiés continue à renforcer les disparités sociales et, par la même, à miner la dynamique du destin commun. »

(p. 159-165)

Extrait 6

« Dans ce contexte, les politiques publiques provinciales et municipales à destination des classes populaires kanak et océaniques de l'agglomération nouméenne (logement, transports, aménagement urbain, accompagnement social et culturel etc.) sont rarement à la hauteur des enjeux. En témoigne la gestion erratique du dossier des squats, que les autorités ont longtemps perçus comme des espaces d'occupation illégitime témoignant d'une présence kanak menaçante au cœur de la ville coloniale. Les discours contre les squats, voire plus globalement contre les Kanaks urbains, sont d'ailleurs largement répandus en Kanak-Nouvelle-Calédonie : non seulement chez les loyalistes, mais aussi chez certains responsables indépendantistes ou coutumiers du Nord et des Îles, prompts à critiquer ceux qui quittent leurs tribus d'origine pour, disent-ils, se perdre à la capitale. D'un point de vue symbolique c'est sans doute en 2012 que la stigmatisation des Kanak de Nouméa a atteint son paroxysme, au moment de ce qu'on a appelé « l'affaire des cases », quand la mairie de Nouméa a ordonné la destruction de cases traditionnelles construites sans autorisation par des jeunes Kanak des quartiers populaires à proximité de la sculpture du Mwâ Kââ, sur un parking du centre-ville – un endroit

baptisé par ses occupants « la tribu de la ville ». La violence symbolique de cette opération de démolition n'a échappé à personne, les ouvriers étant d'ailleurs cagoulés pour ne pas être reconnus. Beaucoup y ont vu un acte assumé de défiance des autorités politiques et coutumières contre l'affirmation de la présence Kanak à Nouméa.

Au final, la reconnaissance officielle de l'identité kanak paraît surtout formelle voire superficielle à l'échelle de la société calédonienne dans son ensemble. Elle ne semble tolérée qu'à condition de ne pas déranger l'ordre établi : qu'à condition de ne pas faire irruption dans le quotidien de tous les gens qui, dans l'archipel, ont pour habitude de vivre sans les Kanak.

La citoyenneté calédonienne malmenée

Selon l'accord de Nouméa, la citoyenneté calédonienne est censée « traduire la communauté de destin choisie » en favorisant le rapprochement et la réconciliation entre le peuple kanak et les autres communautés implantées de longue date dans l'archipel. Pour cela, des droits sociaux et politiques lui sont attachés : la protection de l'emploi local et le droit de vote aux élections provinciales. Dans les faits pourtant, ces droits n'ont pas cessé d'être contestés depuis 1998.

En matière sociale, la loi prévoit qu'à qualifications et compétences égales, un employeur est tenu d'embaucher un citoyen calédonien plutôt qu'un non-citoyen, ou à défaut une personne justifiant d'une durée de résidence suffisante, variable selon les professions. Concrètement, les partenaires sociaux forment une Commission paritaire de l'emploi local (CPEL) qui veille au respect de la loi et qui peut être saisie, soit par un employeur pour faire constater l'absence de candidat local pour tel ou tel poste, soit par un postulant citoyen non recruté qui s'estime lésé.

Ce dispositif essentiel de l'accord de Nouméa souffre toutefois de plusieurs handicaps. En premier lieu, bien que son principe ait été énoncé dès la signature de l'accord en 1998, la « loi de pays relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local » n'a été votée par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie qu'en 2019 pour le secteur privé et en 2016 pour le secteur public. Autrement dit, pendant toute la décennie 2000 voire au-delà, alors que l'archipel était touché par une nouvelle vague migratoire d'ampleur venue de l'Hexagone, les citoyens calédoniens n'ont bénéficié d'aucune protection sur le marché de l'emploi face à la concurrence des métropolitains mieux diplômés et plus expérimentés professionnellement. En l'absence de cadre juridique sur l'emploi local qui aurait traduit une forme de citoyenneté sociale locale, comme prévu par l'accord de Nouméa, le syndicat indépendantiste USTKE (Union syndicale des travailleurs kanak et des exploités) s'est fortement mobilisé à cette époque pour défendre les salariés calédoniens (en général) et kanak (en particulier) sur le terrain. Jusqu'au tournant des années 2010, le syndicat a ainsi multiplié grèves, blocages et opérations coup de poing pour s'opposer à l'embauche de tel Français de l'Hexagone, au non-recrutement de tel Calédonien ou au licenciement de tel Kanak, dans un contexte de grande conflictualité sociale qui a parfois dégénéré en affrontements violents et même conduit ses dirigeants en prison.

La situation sociale s'est ensuite un peu apaisée avec un changement de direction à la tête de l'USTKE et la mise en place – tardive – de la loi sur l'emploi local, mais certains employeurs continuent de la contourner par divers moyens. Ainsi, d'après la Direction du travail et de l'emploi, près de 90% des offres d'emploi ne sont pas déposées auprès des services de placement de l'archipel, bien que cette procédure soit théoriquement obligatoire. Dès lors, les demandeurs d'emploi calédoniens ne peuvent pas connaître les offres ni postuler, ce qui permet aux entreprises de démarcher et d'embaucher des candidats extérieurs en prétextant une pénurie de candidats locaux. Les syndicats dénoncent aussi la stratégie de certains patrons qui préfèrent déposer leurs offres d'emplois à la dernière minute, en sachant pertinemment qu'elles ne pourront pas être pourvues localement dans des délais aussi courts,

ce qui justifierait une embauche extérieure, plutôt que d'anticiper et de former des locaux en interne. Globalement, alors que les responsables des ressources humaines dans les entreprises sont parfois peu familiers du contexte calédonien – d'autant que beaucoup sont originaires de l'Hexagone et importent des normes managériales venues de l'extérieur -, voire hostiles aux dispositifs complexes issus de l'accord de Nouméa, les contrôles administratifs sur le respect de la loi s'avèrent très limités, et les sanctions prononcées à l'encontre des contrevenants extrêmement rares.

Les syndicats insistent aussi sur les limites de la loi elle-même, telle que les élus du Congrès l'ont votée. Celle-ci priorise par exemple l'embauche des citoyens calédoniens non seulement à qualifications (diplômes) mais aussi à « compétences égales », une expression que les employeurs traduisent volontiers par « expérience professionnelle », ce qui les autorise à éconduire de jeunes diplômés calédoniens de retour sur le Caillou après des études en France ou dans d'autres pays au profit de métropolitains plus expérimentés donc jugés plus « compétents ». La loi prévoit aussi que seul un candidat non retenu puisse contester l'embauche d'un non-citoyen devant la CPEL, ce qui en pratique rend très difficile sa saisine : le particulier doit s'engager dans de longues démarches personnelles face à un patron qui sera d'autant moins enclin à le recruter à l'avenir du fait même de la procédure. Constatant que de nombreux citoyens calédoniens renoncent à faire valoir leurs droits, dans ce contexte, les syndicats ont demandé à pouvoir saisir eux-mêmes la CPEL, sans succès jusqu'à présent. En outre, les avis de la CPEL ne sont que consultatifs et sa saisine n'est pas obligatoire pour les employeurs, qui restent toujours maîtres de leurs embauches. Certains s'inquiètent enfin de la place réservée aux Kanak dans ce dispositif de protection de l'emploi local, jugeant que la question des inégalités scolaires se rejoue dans celle des qualifications et des diplômes exigés, toujours en leur défaveur. L'USTKE en particulier considère que la loi ne va pas assez loin et devrait soutenir plus fortement les Kanak au sein même du corps des citoyens calédoniens, au nom du rééquilibrage et au regard des disparités persistantes entre Kanak et non-Kanak en matière d'emploi et de travail. »

(p.183-186)

Extrait 7

« Alors que l'archipel enregistre depuis dix ans un solde migratoire négatif avec 2000 départs nets par an – la plupart concernant des « zoreils » installés jusqu'alors à Nouméa – nombre d'anciens résidents calédoniens ne sont toujours pas radiés des listes. En 2020 par exemple, d'après les calculs du chercheur, au moins 11 500 personnes étaient indûment inscrites sur les listes électorales générales. Cette proportion n'a certainement fait qu'augmenter depuis, y compris après le 13 mai.

Ce constat a une conséquence majeure sur la fameuse question du corps électoral provincial qui a mis le feu aux poudres. Calculé à partir des listes électorales générales elles-mêmes erronées, le nombre de résident calédoniens réellement exclus des scrutins provinciaux a sans aucun doute été surévalué, tant par les loyalistes que par les indépendantistes, selon Sylvain Brouard :

Il y a une confusion dommageable entre résidents et électeurs dans le présent projet de loi constitutionnelle [sur l'ouverture du corps électoral provincial] qui induit une surestimation tant du nombre d'exclus du suffrage en Nouvelle-Calédonie que du nombre de nouveaux électeurs potentiels pour les prochaines élections provinciales. Ces biais sont particulièrement néfastes politiquement puisqu'ils tendent simultanément à surévaluer la nécessité démocratique de la réforme constitutionnelle pour le gouvernement, une majorité de parlementaires et les partis non indépendantistes calédoniens ainsi qu'à alarmer exagérément les indépendantistes et les Kanak quant à une possible marginalisation électorale, à court terme, du peuple autochtone.

Difficile, dans ces conditions, de ne pas considérer l'escalade politique autour du dégel du corps électoral provincial comme une tragédie.

[...]

A mille lieux d'un quelconque recouvrement de souveraineté, Sonia Backès défend actuellement un projet politique d'inspiration ségrégationniste et partitionniste nommé, selon les moments, « hyper-provincialisation », « autonomisation des provinces » ou « fédération territoriale », dont elle a fait l'éloge le 14 juillet 2024 dans une déclaration solennelle. Considérant qu'il faut faire une croix sur le destin commun - « les indépendantistes radicaux l'ont tué » affirme-telle-, elle plaide pour une séparation de la province Sud vis-à-vis du reste du pays, selon une ligne de démarcation autant ethnique que géographique :

Au même titre que l'huile et l'eau ne se mélangent pas, je constate à regret que le monde kanak et le monde occidental ont malgré plus de cent soixante-dix ans de vie commune, des antagonismes encore indépassables. Qu'il s'agisse de leur manière de vivre en société, par la place qui est faite aux femmes par exemple. Qu'il s'agisse de leur système politique, féodal pour les uns et démocratique pour les autres. Ou qu'il s'agisse de leur rapport à l'économie, communautaire pour les uns et capitaliste pour les autres. [...] Lorsque deux forces s'opposent et que deux camps sont persuadés de défendre légitimement leurs valeurs, ils se retrouvent face à un choix simple. Celui de s'affronter jusqu'à la mort de l'un des deux ou de se séparer pour mieux vivre. Ainsi l'autonomisation des provinces peut représenter une opportunité de construction de plusieurs entités distinctes mais complémentaires, où chacun des peuples pourra enfin s'épanouir selon ses propres aspirations. [« Nouvelle-Calédonie : la loyaliste Sonia Backès demande une « autonomisation des provinces », France 24, 14 juillet 2024] »

Déjà défendue par Pierre Frogier il y a quelques années, cette vision d'avenir est perçue comme une provocation par tous les indépendantistes sans exception qui considèrent toutes les îles de l'archipel y compris la province Sud et Nouméa, forme une terre kanak une et indivisible. Même au-delà des rangs indépendantistes, les partis qui continuent d'invoquer l'idéologie du destin commun et de la citoyenneté calédonienne, comme Calédonie Ensemble ou l'Eveil océanien, condamnent unanimement cette proposition digne, selon eux, d'un véritable « apartheid ». Des voix discordantes se font entendre jusqu'au sein du Rassemblement, le parti traditionnellement allé à la coalition Les Loyalistes, dont celle du sénateur Georges Naturel qui dit préférer « la vinaigrette » à « l'eau et l'huile ». Il n'en demeure pas moins que Sonia Backès et ses soutiens tournent aujourd'hui résolument le dos à l'héritage de l'accord de Nouméa, pour lequel ils n'ont pas de mots assez durs. A vrai dire, leur posture jusqu'au-boutiste n'est pas sans rappeler celle des Français d'Algérie des années 1950-1960. « Si c'était à refaire, je le referais », déclare ainsi sans ciller Nicolas Metzdorf, six mois après le 13 mai. »

(p.230- 236)

Extrait 9

« Dans ce contexte, il peut être utile de relire *La Présence kanak*, l'ouvrage qui rassemble les principaux discours et écrits de Jean-Marie Tjibaou entre 1974 et 1989. On y trouve notamment cet extrait d'entretien, daté de mai 1988, qui donne son titre au livre :

Le problème fondamental ici, c'est que les gens se rendent bien compte que nous sommes en Kanaky. Nous ne sommes pas en France. Et tous les étrangers qui arrivent, tous les immigrés, savent bien que le danger ici, dans ce beau pays, c'est la présence kanak. Alors il faut éliminer

le danger s'il est une menace politique ou économique. Il faut éliminer physiquement les responsables ou les militants engagés dans la mesure où ils font apparaître le fait indigène comme le fait original, le fait spécifique de ce pays, qui implique que les autres viennent d'ailleurs

Prononcés au lendemain de l'assaut de la grotte d'Ouvéa, ces mots de Jean-Marie Tjibaou ont un écho frappant – et glaçant – avec la situation actuelle. A feu et à sang, la Kanaky-Nouvelle-Calédonie contemporaine semble être brusquement retournée quarante ans en arrière. Difficile, dans ces conditions, de ne pas faire un lien entre les Kanak tués, blessés, réprimés ou emprisonnés dans les années 1980 et ceux ayant subi le même sort en 2024. Difficile aussi de ne pas voir qu'aujourd'hui encore, pour de nombreux Nouméens, qui rêvent d'apartheid, la présence kanak continue d'être perçue comme un danger.

(p.238-239)

Extrait 10

« En matière électorale d'abord, aujourd'hui n'est pas demain. On ne sait rien des flux et reflux migratoires que connaîtra la Kanaky-Nouvelle-Calédonie à l'avenir : c'est pour se prémunir d'un risque futur de marginalisation que les Kanak se mobilisent sur cet enjeu. Surtout, il ne faut pas perdre de vue la portée hautement politique et symbolique du gel du corps électoral qui, bien au-delà des enjeux électoraux immédiats, s'inscrit fondamentalement dans une longue histoire d'aliénation et de lutte. Il s'agit d'un mécanisme essentiel de la décolonisation telle que définie par l'accord de Nouméa ; un mécanisme qui passe par un double mouvement d'exclusion et d'inclusion.

Sur le volet exclusif, la restriction du corps électoral constitue pour les Kanak un rempart incontournable contre la colonisation de peuplement, toujours d'actualité et qui le demeurera tant que les Français pourront s'installer dans l'archipel comme bon leur semble. Exclure du vote les Français débarqués en Kanaky-Nouvelle-Calédonie après 1998, c'est-à-dire après le lancement officiel du processus de décolonisation, c'est une façon de leur rappeler où ils mettent les pieds. Ils ne sont ni en Île-de-France ni sur la Côte d'Azur, mais aux antipodes de l'Europe, sur une terre d'Océanie qui tente de s'affranchir d'une histoire coloniale complexe et traumatique dont ils ne font pas partie. S'ils font mine d'ignorer ce fait, alors ils perpétuent et reproduisent une logique coloniale contre laquelle les Kanak n'ont pas cessé de s'insurger depuis le XIXe siècle. C'est cette même logique qui les a fait se lever une fois de plus le 13 mai. »

(p. 242-243)

Entretien avec une infirmière bretonne ayant vécu temporairement en Kanaky-Nouvelle-Calédonie

Extrait d'un entretien mené avec une infirmière originaire de Bretagne ayant vécu à La Réunion et en Kanaky-Nouvelle-Calédonie. Entretien réalisé par Célio Sierra-Paycha en août 2025 à la Saline-les-Bains (La Réunion) dans le cadre d'un projet de recherche sur les expériences de colocation à La Réunion

« [...] »

Enquêtée : Après ça, je suis partie en Nouvelle-Calédonie.

Célio Sierra-Paycha : Et tu peux m'expliquer un peu comment c'était la Nouvelle-Calédonie ?

E : Franchement, je n'avais pas trop d'attendus. J'avais envie de retravailler, aussi financièrement j'avais besoin. Et j'ai pensé à la Calédonie pour découvrir l'île. Comme quand j'étais venue à La Réunion, je me suis dit pourquoi pas découvrir une autre île.

CSP : Tu connaissais des gens de Nouvelle-Calédonie ?

E : Non.

CSP : Des gens qui étaient passés par là ?

E : Non.

CSP : Par des contacts ?

E : Non.

CSP : Et... Et par exemple, qu'est-ce qui t'a attiré, particulièrement par rapport à un autre endroit dans le Pacifique, par rapport à Tahiti ?

E : Aucune idée. Vraiment, c'était un peu un coup de tête, la Calédonie. Et si, parce que je savais qu'il y avait plus de possibilités de trouver du travail en Calédonie qu'à Tahiti par exemple. Donc l'idée c'était quand même de trouver du travail.

CSP : Et donc ce projet-là il émerge quand tu passes ton été en métropole, c'est ça ?

E : Ouais.

CSP : Et alors comment tu t'y prends pour retrouver du travail ?

E : J'ai postulé à l'hôpital public psychiatrique et j'ai eu une réponse très rapide parce que j'avais eu de l'expérience en pédopsychiatrie et ça les intéressait. Donc j'ai été prise assez rapidement. J'ai commencé genre une semaine après mon arrivée au final.

CSP : Ils ont pris en charge le trajet ?

E : Non, je ne suis pas très bonne négociatrice, je n'ai même pas demandé. En fait, j'ai appris après qu'on pouvait demander mais non ils n'ont pas pris en charge.

CSP Et donc ça fait octobre 2024 ?

E : Ouais, c'est ça. Non, 2023 du coup.

CSP: Et pour se loger là-bas, comment tu faisais ?

E : J'ai pris une coloc. J'ai pris d'abord une sous-loc avec finalement une copine qui y était. Je ne savais pas qu'elle y était, mais en mettant un mot en cherchant une coloc, j'ai une copine qui m'a envoyé une réponse. J'ai pris une sous-loc chez elle, après j'ai trouvé une coloc là-bas.

CSP : Tu sais dans quel quartier c'était ? C'était à Nouméa, je suppose ?

E : Non, la coloc où je vivais, c'était à Koutio. Enfin, c'était à Dumbéa-sur-Mer. Mais la sous-loc où j'étais, c'était à Nouméa, oui.

CSP : D'accord, ok. Et tu te souviens des caractéristiques de la coloc ?

E : J'ai fait plusieurs colocs. Ma première coloc, c'était à Yahoué. C'était dans un lieu très sauvage. C'était dans la jungle à moitié. Franchement, il y avait une rivière qui passait dans le jardin. Et là, c'était des Calédoniens qui vivaient là. Il y avait un mec qui vivait là depuis 40 ans, qui était métropolitain, et un Calédonien. Et en fait, ça s'est pas passé bien avec le Calédonien parce que...

CSP : Un Kanak ?

E : Non, un Calédonien, un blanc. Et... Enfin, ça s'est pas bien passé avec lui parce qu'il s'avère qu'il était un peu fou. Genre vraiment psychotique, je pense. Et donc du coup, j'ai changé de coloc. Et là, j'ai trouvé une coloc avec que des zorey. Ouf ! Et là, dans une maison un peu vraiment... Beaucoup trop luxueuse, quoi. Ouais, le cliché de la coloc zorey. Voilà. Alors, pas vue mer, mais piscine. Voilà. Grande maison. Tous infirmiers.

CSP : Et est-ce que tu sais si certains étaient passé par La Réunion aussi ?

E : Il y en a plein. Il y en a une, elle était passée par Mayotte. Il y en a d'autres qui, en tout cas, sont partis en Guyane après. Et l'autre, ça faisait moins de 10 ans qu'il était en Calédonie.

CSP : Ok.

E : Et là, c'était cher, mais avec les émeutes...

CSP : Du coup, c'était en mai 2024.

E : Ouais, ouais, ouais. Bah du coup, j'ai quand même fini mon contrat qui était fin juillet. Enfin, je suis partie fin juillet et... J'ai réussi à poser tous mes congés pour partir un peu plus tôt mais de toute façon l'aéroport était fermé pendant longtemps. Donc on est resté pas mal de temps dans cette ambiance-là.

CSP : C'est un peu ça l'élément déclencheur pour ton départ de nouvelle qualité ?

E : Clairement oui. Sinon, le projet, c'était de rester encore au moins un an, mettre un peu d'argent de côté et partir en Nouvelle-Zélande après. Vu que c'était à côté. Mais du coup, j'ai fait un retour. J'avais pas envie de rester là. C'était trop insécure, en fait. Ouais. Et puis même, moi, j'étais d'accord avec les Kanaks. Je veux dire, ils ne veulent pas de blancs. Donc, je n'avais pas envie de rester dans un lieu où on n'est pas... Après, j'en ai discuté avec pas mal, vu que je bossais avec les Kanaks. Il y en a plein qui disaient que ce n'était pas nous le problème. Ceux qui sont de passage, qui bossent quelques mois et qui aident quand même dans le pays pour la santé. Pour le coup, moi c'était la santé ou l'éducation, mais le problème c'était ceux qui restaient, enfin pour eux, c'était ceux qui restaient longtemps et qui voulaient prendre le pouvoir politique. Voilà, bon bref.

CSP : Est-ce que tu sais si dans ta coloc, par exemple, c'était un sentiment partagé ?

E : J'ai une de mes colocs qui est finalement restée, qui est allée sur une île autour, qui a rencontré un kanak, qui s'est mis avec, et du coup elle est encore là-bas, et ça se passe très bien. Et les autres, le sentiment, eux ils étaient plus mitigés, de toute façon c'est un débat hyper compliqué, mais en tout cas ils sont partis aussi parce que eux c'était vraiment l'insécurité, ils avaient peur d'aller bosser, c'était hyper compliqué eux.

[...]

CSP : D'accord. Et j'avais une question par rapport aux conditions salariales.

E : J'ai toujours bossé dans le public. Oui, à La Réunion on est mieux payé. C'est 30% plus cher en plus qu'en France.

CSP : Et tu dirais que ta qualité de vie était meilleure ici [La Réunion] ou en France par rapport au pouvoir d'achat ?

E : Moi je qu'ici [La Réunion], je m'en sortais beaucoup mieux financièrement qu'en France. Tu l'expliques comment ? Alors je pense ici tu t'en sors mieux si tu vas au marché, si tu consommes des produits péï [locaux] parce que tout ce qui est importé c'est beaucoup plus cher. Si tu consommes comme en France dans les supermarchés tout ce qui est importé tu vas payer plus cher et je suis pas sûre. Mais en fait si tu manges du riz, les fruits, les légumes du marché, les œufs, je trouve que franchement c'est pas si cher. Enfin c'est plus cher qu'en France. Mais ça va quoi. Je m'en sors mieux. Et aussi dans les activités, je trouve qu'en France, les activités, c'est plus sortir, boire des verres en ville. En fait, facilement, tout est un peu payant, alors qu'ici, tu vas courir dans Mafate, c'est pas payant. Alors non, en Calédonie la vie est beaucoup plus chère, c'est pas la même monnaie déjà. Et la vie est beaucoup plus chère et les salaires beaucoup moins bas, beaucoup plus bas. C'est limite comme en France les salaires pour une vie beaucoup plus chère. Donc là pour le coup... Beaucoup de personnes qui

partent de Calédonie vraiment sans argent. Ceux qui arrivent avec peu, ils se ruinent. Mais vraiment, il y a eu des problèmes comme ça, des gens qui ont niqué toutes leurs réserves économiques, qui sont rentrés ruinés parce que tout est ultra cher.

CSP : Donc ce n'est pas du tout un Eldorado de fonctionnaires ?

E : Non.

CSP : Ça contraste avec des représentations qu'on peut en avoir. »

Kabyles de Nouvelle-Calédonie d'Ariane Bonzon

Cet article d'Ariane Bonzon est tiré du journal *Le Monde diplomatique* de juillet 2025.

Le « Caillou » compte une communauté méconnue. Plus de deux mille Maghrébins y furent déportés au XIX^e siècle. D'autres « victimes de l'histoire » avec qui les Kanaks ont décidé de partager leur droit à l'autodétermination.

Vu du ciel, l'alignement de pierres blanches frappe le regard. Vues du sol, à Nessadiou, une fois franchi le portail vert surmonté du croissant et de l'étoile rouges du « cimetière des Arabes », les stèles ne portent ni nom ni dates. Ci-gisent des bagnards algériens. Ils ont fait partie des près de trente mille condamnés que la France a expédiés entre 1864 et 1897 dans l'archipel du Pacifique transformé en colonie pénale. L'île Nou — aujourd'hui un quartier de Nouméa, Nouvelle — en est alors le cœur. Là s'alignent « ainsi que des cercueils les longs bâtiments du camp central », raconte le journaliste Jacques Dhur (1). Là sévissent humiliation, violence et mépris.

Les condamnés au bagne sont parfois kabyles, arabes, nomades, chaouis : au total, 2 106 « Arabes », selon la dénomination officielle, dont 121 déportés politiques, 1 822 « transportés », relevant du droit commun, et 163 « relégués », des récidivistes. Sachant qu'en Algérie française, nous explique l'historien Benjamin Stora, « l'administration coloniale vous catalogue rapidement “droit commun”, que vous soyez un criminel endurci ou seulement pour vous être élevé contre l'ordre établi ».

Outre l'enfer de Nou, l'archipel est parsemé de pénitenciers, fermes et camps itinérants dans lesquels les forçats se voient affectés aux travaux routiers, au remblaiement des marais, aux mines de nickel... Leur peine terminée, les « Arabes » condamnés à plus de huit années de bagne ne peuvent retourner en Algérie. Consignés à vie à « Caledoun », beaucoup ne reverront pas leur famille.

À Bourail, en pleine brousse, à 150 kilomètres au nord-ouest de Nouméa, la guillotine est toujours là, exposée dans ce qui fut le « magasin aux vivres » devenu musée. Au sein de ce pénitencier agricole, les conditions étaient un peu moins rigoureuses. Animé d'une philosophie de la « régénération », le très saint-simonien gouverneur Charles Guillain y offre la possibilité à des bagnards libérés, ou même en cours de peine, d'acquérir des concessions sur des terrains — dont les Kanaks ont été spoliés... D'origine rurale, bons agriculteurs, ils se trouvent cependant mis à rude épreuve. Pour redevenir des hommes libres, il leur faut racheter la terre qu'ils travaillent.

L'objectif de l'administration coloniale — réinsérer les condamnés et peupler les colonies — nécessite que les concessionnaires « fassent souche », autrement dit, trouvent une femme — chrétienne, évidemment. Or, qu'elles aient volé ou qu'elles aient cherché à se faire avorter, les jeunes filles modestes emplissent les centrales pour femmes de Rennes, Cadillac, Clermont... Des médecins les y examinent et attestent leur bon état de santé dès lors qu'elles sont en mesure de procréer. Ainsi, elles ont le choix : la liberté à 17 000 kilomètres de la France, en Nouvelle-Calédonie, ou la prison pendant dix ans. Ce sont les sœurs du couvent de Saint-Joseph-de-Cluny, à Bourail, qui épaulent l'administration pénitentiaire dans son dessein. Elles hébergent les jeunes femmes et les présentent aux bagnards, souvent beaucoup plus âgés. Ils sélectionnent. Elles ont quelques heures pour donner leur réponse.

En burnous blanc sur leur monture à la robe noire

Une route de terre s'enfonce dans la brousse pour rejoindre la maison de M. Jean-Pierre Taïeb Aïfa. Né d'un couple mixte, autodidacte, grand sportif, il a revendiqué son identité en adoptant la plus majestueuse des traditions arabes : la passion des chevaux, qui lui valut de nombreux prix. Déjà, au début du XX^e siècle, les « libérés » de Bourail excellaient dans l'élevage et les courses hippiques. En burnous blanc sur leur monture à la robe noire, le port altier, ils avaient belle allure lors des fantasias.

Le « Calife » — c'est ainsi qu'on le surnomme — nous reçoit dans sa véranda, sous une tête de cerf empaillée. Maire honoraire de Bourail, il œuvre aussi à rendre leur fierté aux « Arabes » de Nouvelle-Calédonie.

Car « le bagne, c'est le caniveau, donc la honte », écrit l'historien Louis-José Barbançon (2). Certes, il y a l'« aristocratie » des forçats dont la pièce d'Abdelwaheb Sefsaf Kaldûn raconte l'épopée : 121 rebelles — dont beaucoup ont participé à l'insurrection menée en Algérie par le cheikh kabyle Mohammed El-Hadj El-Mokrani en 1871 — proches des centaines de communards déportés en Nouvelle-Calédonie... mais qui jouèrent aussi le rôle de supplétifs du pouvoir colonial, quand une vingtaine de cavaliers arabes conduits par le frère de Mokrani a contribué à écraser la grande révolte kanake de 1878 menée par le chef guerrier Ataï.

La lumière faite sur ces rebelles kabyles contraste avec l'obscurité dans laquelle se trouvent maintenus les « droits communs arabes », quinze fois plus nombreux. Ils embarquent avec le statut d'indigène mais à l'arrivée se voient « soumis aux mêmes règles du bagne que les condamnés blancs, ils ne sont plus des colonisés, seulement des matricules », explique l'historienne Isabelle Merle. Libérés, ils échappent au statut de l'indigénat appliqué aux Kanaks. Merle a d'ailleurs retrouvé une note signée par un fonctionnaire français qui s'étonne de ce que « le code de l'indigénat n'est pas appliqué aux Arabes vivant en Nouvelle-Calédonie alors qu'il l'est pour les Kanaks en Nouvelle-Calédonie et pour les Algériens en Algérie ».

Au début des années 1980, Barbançon réussit à convaincre Jean-Marie Tjibaou, le leader indépendantiste, de mettre « en avant la notion de “victimes de l'histoire” afin de montrer que les indépendantistes kanaks étaient prêts à partager le droit à l'autodétermination avec ceux qui avaient “fait souche” sur le Caillou pour des raisons historiques indépendantes de leur volonté », rappelle Jean-François Merle, conseiller outre-mer de Michel Rocard quand il était premier ministre. Pour autant, cette expression n'a pas vraiment de traduction politique dans les négociations actuelles. Car elle ne fait pas l'unanimité, explique le chercheur Christophe Sand : « Le terme de “victimes” renvoie à l'idée que les ancêtres n'ont fait que subir. Alors qu'ils ont aussi été acteurs de leur vie, qu'ils se sont battus pour sortir de leur condition de déclassés. »

Dattes, thé et makrout (une pâtisserie du Maghreb). C'est l'heure de l'*iftar* (repas marquant la rupture du jeûne) dans la « mosquée » de Nessadiou, non loin du cimetière. « En moyenne, on est dix, mais les jours de fête cela peut monter à deux cents », selon un fidèle. Pas d'appel à la prière, pas de minaret non plus : officiellement, ce n'est pas une mosquée mais un « centre culturel » financé à 90 % par la Banque islamique d'Arabie saoudite. Les plus âgés honorent Allah assis sur des chaises dont chaque pied est encapsulé dans une balle de tennis pour ne pas abîmer l'épais tapis de Turquie. Et s'il n'y a pas de porc au menu, la nourriture n'est pas halal pour autant.

Dans la pièce qui jouxte la salle de prière, un mur est recouvert de photos des familles Miloud, Barreteau, Boufenèche, Ali Ben Ahmed... Il y a aussi les images du « voyage en Algérie » qu'à partir de 1986 des dizaines de lignées ont entrepris sur les traces de leurs ancêtres. Ce fut en 2012, à l'âge de 71 ans, pour M. Abdel Kader Boufenèche : « On a retrouvé un cousin qui avait connu mon père. Quand il m'a vu, il ne pouvait plus parler. “Tu lui ressembles tellement”, m'a-t-il dit. On est monté dans la tribu, au douar Ouled Yahia, en Petite Kabylie. On nous a montré où mon père est né, sa maison, rien n'avait bougé. »

« Le pouvoir algérien n'est pas disposé à faire ce travail »

Dans ce travail de réappropriation généalogique, les surprises ne manquent pas : l'un a découvert que son ancêtre avait été l'objet d'une sombre machination pour qu'une partie de la famille récupère son terrain ; un autre a appris que son grand-père avait tué l'officier français qui « tournait autour de sa femme » ; un troisième, que son parent s'était dénoncé à la place de son frère chargé de famille.

Avec ses compagnons de la mosquée de Nessadiou, M. Boufenèche aimerait que le gouvernement algérien érige un monument à la mémoire des « déportés » et « transportés » en Nouvelle-Calédonie. Mais leurs multiples démarches se heurtent à un mur. « Confronté à la revendication d'autonomie voire de séparatisme de la Kabylie, analyse Stora, le pouvoir algérien se raidit et n'est pas disposé à faire ce travail mémoriel. » De son côté, l'historien, dans le rapport qu'il a remis début 2021 au président Emmanuel Macron, n'a pas donné de place à ces plus de deux mille Algériens expédiés par la France coloniale en Nouvelle-Calédonie (3). Il le reconnaît. L'invisibilisation encore, pour eux et pour leurs quelque dix mille descendants — selon une estimation forcément approximative. « De l'Arabe, conclut M. Boufenèche, il nous reste le sang, la fierté et la religion. »L

(1) Jacques Dhur, *Chez les forçats*, Librairie universelle, Paris, 1905. Cité par Louis-José Barbançon et Christophe Sand dans *Caledoun. Histoire des Arabes et Berbères de Nouvelle-Calédonie*, Association des Arabes et amis des Arabes de Nouvelle-Calédonie, Bourail, 2013. Sauf mention expresse, toutes les descriptions historiques de cet article proviennent de ce livre.

(2) Louis-José Barbançon, *À la recherche du nous. Conversations calédoniennes avec Walles Kotra*, Au Vent des îles, Pirae (Tahiti), 2022.

(3) Benjamin Stora, « Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie », janvier 2021,